

# CONNAISSANCE DU MONDE FEMININ ET DE LA FAMILLE EN ALGERIE

Essai de synthèse documentaire, 1947-1967

par Jean Déjeux

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies proclamait la Déclaration universelle des droits de l'homme et adoptait entre autres à l'article 16 : « L'homme et la femme ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution... La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat ». Ayant obtenu son indépendance, l'Algérie donna son adhésion à cette Déclaration universelle par l'article 11 de la Constitution du 10 septembre 1963. L'article 12 de celle-ci déclare que « tous les citoyens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs », tandis que l'article 17 stipule : « La famille, cellule fondamentale de la société, est placée sous la protection de l'Etat ».

Connaitre le monde féminin et la famille en Algérie est capitale pour la compréhension en profondeur de la société algérienne. « La sociologie de la famille algérienne, lorsqu'elle aura été fondée sur des bases suffisamment larges et sûres, livrera certainement quelques-unes des clés les plus précieuses de la longue transe de changements sociaux, accélérés et violents, dans laquelle l'Algérie est entrée depuis plusieurs décennies » (1).

Cette famille et le monde des femmes sont actuellement en pleine mutation. Alors que les sociologues d'hier, la Déclaration des droits de l'homme, la Constitution algérienne parlent de la famille comme de la cellule fondamentale de la société, nous voyons le professeur Jacques Berque clôturer le séminaire sur les mutations actuelles de la famille au Maghreb, à Tunis (2), en déclarant : « Je pense qu'en d'autres temps et peut-être dans d'autres sociétés on aurait senti chez tous les contributeurs ce présupposé que la famille est la cellule initiale de la

---

(1) R. Descloitres et L. Debzi, *Système de parenté et structures familiales en Algérie*, dans l'*Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1963, tiré-à-part au C.A.S.H.A., Aix-en-Provence, p. 1.

(2) 3ème Séminaire de sociologie : décembre 1966, dans la *Revue tunisienne de sciences sociales*, 4<sup>e</sup> année, n° 11, octobre 1967, p. 123.

société. Ce fut un débat du temps de Durkheim et on lit encore ce genre d'assertion dans certains travaux. Il découle plutôt de nos débats que la famille est une cellule peut-être résiduelle d'une évolution de la société. Mais ceci nous conduit à une autre question : cette société quelle est-elle ? La société tunisienne, maghrébine, arabe, islamo-méditerranéenne ? Je pense qu'on pourrait dire qu'à beaucoup d'égards cette société c'est « le Monde » (...) Nous pourrions nous demander dans quelle mesure la famille a gardé les caractéristiques qu'on pouvait lui reconnaître il y a peut-être une génération ».

Des enquêtes sociales et sociologiques, méthodiques et approfondies, comparatives aussi, doivent être faites pour saisir ces mutations et le visage nouveau de la famille algérienne. Presque rien de systématique n'a paru depuis l'indépendance sur les métamorphoses actuelles de la famille et de la femme, mais seulement des revendications passionnées, des cris d'exaspération et des descriptions de faits divers qui sont toutefois fort significatifs et donc intéressants et importants pour la connaissance de notre sujet.

Une synthèse bibliographique et documentaire à défaut d'enquêtes sur le terrain peut être, pensons-nous, utile pour une investigation méthodique.

Cette bibliographie commence *autour des années 1945-50* pour se terminer en 1967. En 1947, le statut de l'Algérie octroyait le droit de vote aux femmes algériennes. Vingt ans après nous voici au bout de cinq années d'indépendance. Cette courbe historique peut être instructive : elle devrait nous révéler des secteurs plus importants sur lesquels se sont penchés les sociologues et praticiens, elle devrait nous montrer les pôles d'attraction, les lignes de force l'évolution de la famille et de la femme.

Nous nous arrêterons cependant à ce qui a été écrit en *français* sur la question, sauf exceptions rares. Il est clair qu'il faudrait faire la même investigation dans les publications et la littérature d'expression arabe. Est-il besoin de préciser qu'il ne faut chercher en aucune façon ici une quelconque volonté de discrimination à l'égard des écrits d'expression arabe ? Nous devons seulement délimiter l'objet de la recherche.

Nous excluons de notre domaine ce qui se rapporte à la jeunesse en tant que telle (mises à part quelques études sur les adolescentes) et, également, le problème de la famille et de la femme algérienne dans l'émigration en Europe. Une recherche dans cette direction nous amènerait très loin ; il fallait donc là aussi se limiter. Il suffira du reste de se reporter d'une part à l'*Essai de synthèse documentaire* (Dix ans de Documents nord-africains) publié par les Etudes sociales nord-africaines (Paris) : janvier 1961, n° 418-423, trois fascicules 107 p., et d'autre part à la *Connaissance de l'immigration nord-africaine en France* (Essai de synthèse documentaire) publié par le Centre africain des sciences appliquées (C.A.S.H.A.), d'Aix-en-Provence, février 1964, 97 p., ainsi qu'aux publications spécialisées de divers organismes et aux bimensuels édités par l'Amicale des Algériens en Europe.

Notre recherche enfin demeure *un essai* ; elle ne prétend *pas à l'exhaustivité*. De nombreux articles paraissent en effet dans les quotidiens algériens. Ils n'apportent en général rien pour une investigation sérieuse. Néanmoins nous avons fait notre possible pour élargir la recherche dans ce domaine journalistique et nous avons pu répertorier les prises de positions, les déclarations, les études et essais les plus importants.

Le plan suivi est celui-ci :

I — Etudes socio-juridiques et religieuses

1° La famille et le droit

2° La femme et l'Islam

II — Etudes psycho-sociologiques et ethnographiques

1° Sociologie et famille

2° Ethnographie et famille

3° Lecture sociologique d'œuvres littéraires

4° Psychologie sociale

5° Démographie et planification familiale

III — Etudes socio-politiques

1° La femme algérienne et la guerre de libération

2° La femme algérienne depuis l'accession à l'indépendance de l'Algérie.

## I — ETUDES SOCIO-JURIDIQUES ET RELIGIEUSES

## 1° LA FAMILLE ET LE DROIT

## A) Droit musulman

a) Des ouvrages de *fiqh* ont été traduits par le professeur G-H. BOUSQUET et mis ainsi à la portée d'un public non arabisant : le *Moukhtasar* de KHALIL BEN ISH'AQ, ou *Abrégé de la loi musulmane selon le rite de l'imâm Mâlek*, trad. nouvelle par G-H. Bousquet, t.I Le rituel (Alger, En-Nahdha, 1956, 227 p.), t.II Le statut personnel, t.III Le patrimoine, t.IV Judicature, droit pénal, etc. (Alger, Maison des Livres et Paris, A. Maisonneuve, 1958, 1961, 1962, 146, 164 et 112 p.) ; - le *Kitab et-Tanbih ou Le Livre de l'Admonition* « touchant la loi musulmane selon le rite de l'imâm Ech-Châfé'i », par le cheikh et imâm ECH-CHIRAZI EL-FIROUZABADHI, trad. française annotée par G-H. Bousquet, t. I Le rituel (Alger, Maison des Livres, 1949, 153 p.). t. II Opérations sur patrimoine, t. III Le statut personnel, t. IV Droit pénal et public, etc. (Alger, Maison des Livres, 1952, 144, 112 et 140 p.) ; *Le statut personnel en droit musulman hanéfite*, texte et traduction annotée du *Moukhtasar* d'AL-QUDURI par G-H. Bousquet et L. Bercher (Recueil Syrey, s.d. [ 1952 ? ] 271 p.).

Outre ces ouvrages traduits, il faut citer naturellement les manuels et les précis de droit musulman écrits par des Européens : celui de R. CHARLES (Paris, P.U.F. 1956), de G-H. BOUSQUET (deux volumes et supplément, Alger, Maison des Livres, s.d. et un volume A. Colin, Paris, 1963), de L. MILLOT (Paris, Recueil Sirey, 1953), ainsi que l'étude de G-H. Bousquet, *Du droit musulman et de son application effective dans le monde* (Alger, Impr. nord-africaine, 1959, 103 p.) et Y. LINANT DE BELLEFONDS, *Traité de droit musulman comparé*, Paris, Mouton, 1965, t. II, 483 p.

Par ailleurs des documents sur la jurisprudence, arrêts et décrets seront trouvés dans la *Revue algérienne, tunisienne et marocaine de législation et de jurisprudence*, publiée par la Faculté de Droit et des sciences économiques, I° Partie, Doctrine, II° Partie, Jurisprudence (bimestriel, paraissant avant 1962) ; le *Bulletin des Arrêts de la Chambre de révision musulmane* (bimestriel, paraissant avant 1962, Librairie Ferraris comme la Revue précédente) ; *Le Journal de Robe* (Journal de jurisprudence des cours d'Appels d'Algérie, hebdomadaire) ; *Les Tribunaux algériens et la jurisprudence musulmane algérienne réunis* (hebdomadaire) ; les *Annales juridiques, politiques, économiques et sociales*, publiées par la *Revue algérienne* de la Faculté de Droit (sans périodicité régulière, paraissant avant 1962, Librairie Ferraris) ; actuellement la *Revue algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques*, de la Faculté de Droit et des sciences économiques (trimestriel depuis 1964), et le *Bulletin des Magistrats* (Ministère de la justice, bimestriel, depuis mai 1966, n° 1). Ajoutons à ces sources le *Bulletin d'Information rapide* (polycopié) du Secrétariat social d'Alger diffusant de 1951 à 1955 les lois sociales et des informations juridiques.

b) Une remarquable synthèse, qui n'intéresse qu'en partie la période considérée ici, doit être cependant signalée : Jean-Paul CHARNAY, *La vie musulmane en Algérie d'après la jurisprudence de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle* (Paris, P.U.F., 1965, 393 p.) avec une préface de Jacques Berque. Le ch. I « Tensions familiales : les sentiments et les richesses » se rapporte directement à la question traitée ici. L'auteur a tenté une triple recherche : d'une part, au niveau de la sociologie juridique « classique » la description de la tension traditionnelle entre les normes et le contexte socio-économique, d'autre part, à une distance plus éloignée du « juridique », l'appréhension psychologique des phénomènes (rapports, incompatibilités, insertions de la législation française dans le vieux fond juridique maghrébin) par les intéressés : juges et justiciables, enfin d'un caractère plus « sociologique », l'étude de la vie des sociétés révélées par les décisions de justice. L'auteur précise qu'« à une systématisation brillante mais abusive, on a préféré le tourbillon de la vie, le foisonnement des conduites individuelles et collectives, seuls susceptibles de justifier une typologie ». En effet, l'ouvrage fourmille d'exemples, de faits, de réactions puisés au cœur même des procès et des débats. Les pages sur les tensions familiales nous montrent le désir, les querelles et la vie ménagère, la vie économique familiale et les controverses pécuniaires entre époux, la femme dans la société, puis sont abordées les tensions sociales et les affections familiales, enfin le patrimoine familial et les variations affectives. Bref, nous avons là un modèle d'étude juridico-sociologique de l'« effet colonial » (Berque) sur les sociétés algériennes, Par là même il intéresse la décolonisation et la récupération de la personnalité algérienne.

Nous pouvons noter en passant un ouvrage qui recouvre en partie la période étudiée par J.-P. Charnay, mais d'un point de vue historique et sociologique, celui de Jacques BERQUE, *Le Maghreb entre deux guerres* (Paris, Le Seuil, 1962, 445 p.) plus connu d'un large public.

### c) Etudes spéciales :

— Sur *le mariage musulman*. Certaines, juridiques et scientifiques, ont paru dans la *Revue algérienne, tunisienne et marocaine de législation et de jurisprudence* (1<sup>o</sup> Partie, Doctrine) : G.-H. BOUSQUET, « Le *nikah* », décembre 1948, pp. 63-74 ; G.-H. BOUSQUET et H. JAHIER, « Les vices réhibitifs de la femme en droit musulman : remarques juridico-médicales », mars-avril 1951, n<sup>o</sup> 2, pp. 52-58 et janvier-avril 1952, n<sup>o</sup> 1-2, p. 15 ; J. LAPANNE-JOINVILLE, « La théorie des nullités de mariage en droit musulman malékite », mai-juin 1951, n<sup>o</sup> 3, pp. 92-102 ; J. ROUSSIER, « L'annulation du mariage vicié en droit musulman malékite et le sort de la dot », mai-juin 1956, n<sup>o</sup> 3, pp. 113-127 ; J. ROUSSIER, « Le mariage du mineur de statut musulman », mai-juin 1959, n<sup>o</sup> 3, pp. 51-67 ; G.-H. BOUSQUET, « Note sur une curieuse forme de mariages kabyles protestants », mai-juin 1951, n<sup>o</sup> 3, pp. 103-106. Il faut ajouter l'ouvrage de G.-H. BOUSQUET, *Justice française et coutumes kabyles* (Alger, Impr. nord-africaine, 1950) où l'auteur traite du statut familial (pp. 48-93) et du statut successoral (pp. 104-119). Enfin, dans les *Recueils de la Société Jean Bodin* (Bruxelles), t. XI *La Femme*, 1959, a paru une étude de J.

ROUSSIER, « La femme dans la société islamique : droit malékite maghrébin » (pp. 223-236). Bien que n'émanant pas d'un juriste, on peut noter encore du pasteur ROLLAND, « La condition juridique et sociale de la femme kabyle » dans *Liens* (ancien bulletin du Centre d'études régionales kabyles, Tizi-Ouzou), n° 1, décembre 1957, pp. 10-14 et n° 2, janvier 1958, pp. 13-17.

D'autres études, non juridiques en tant que telles mais plutôt journalistiques, ont été écrites par des Algériens ou Algériennes : Melle HOURIA, « Le mariage musulman » dans *As-Salam* (revue culturelle dirigée autrefois par H. BOUBAKEUR à Alger), n° 19 à 22, septembre-novembre 1947 ; A.N. DIAYE, « Le pacte matrimonial » dans *Salam Ifrikia* (autre nom de la revue précédente), n° 33, mai 1950, et SMAIN, « Crise du mariage en Algérie », *ibidem* ; ABOUHASSAN « L'éternelle question » dans *La République algérienne* (U.D.M.A. de Ferhat Abbas), n° 221, 21 mai 1950, et « L'éternelle question réponse à des contradicteurs », *ibid.* n° 227, 2 juin 1950.

— Sur le droit de *djibr*. Dans la *Revue algérienne...* E. DESPORTES, « Le droit de *djibr* », 1949, pp. 109-119 ; G-H. BOUSQUET, « Le droit de *djibr* et la Cour d'Alger », juillet-août 1950, n° 4, pp. 211-215.

— Sur la *morale conjugale*. G-H. BOUSQUET a écrit sur cette question un ouvrage basé sur les traités de droit musulman : *La morale de l'Islam et son éthique sexuelle* (Paris, A. Maisonneuve, 1953, 154 p., réédit. 1966, XVI-220 p.). Dans *La République algérienne*, sous la signature d'ABOULHSSAN « Les difficultés du mariage », n° 211, 10 février 1950, « Les qualités de l'épouse », n° 214, 4 mars 1950, « Les qualités de l'époux », n° 217, 24 mars 1950.

— Sur la *dot*. G-H. BOUSQUET a écrit une « Note sur les usages relatifs à la dot dans la région d'Aumale » dans la *Revue africaine*, t. XCI, 3° et 4° trim. 1947, pp. 301-304. Et dans la *Revue algérienne...* de E. DESPORTES : « Théorie de la dot en droit musulman et dans les coutumes berbères », mars-avril 1949, pp. 13-33 (Islam), pp. 34-38 (coutumes berbères). Enfin, dans *Salam Ifrikia*, n° 33, mai 1950, de Z.M. DJAFFAR : « Une nouvelle *bidaa* : la femme musulmane verse la dot ».

— Sur l'*adoption*. Dans la *Revue algérienne...*, une étude d'A. CANAC, « Réflexions sur l'inexistence de l'adoption en droit musulman », mars-avril 1959, n° 2, pp. 27-33.

— Sur le *divorce*. H.S. RAHMANI, « Dissolution de la famille Le divorce en Kabylie » dans les Actes du VI<sup>e</sup> Congrès des sciences anthropologiques et ethnologiques (Paris, 30 juillet - 6 août 1960, Musée de l'Homme, 1964), t. II, pp. 355-364.

— Sur l'*absence*. A. COLOMER, « L'absence en droit musulman algérien » dans la *Revue internationale de droit comparé*, 11<sup>e</sup> année, 1959, n° 2, avril-juin, pp. 400-407 ; A. COLOMER, « La réforme du régime des tutelles et de l'absence en droit musulman algérien » (loi du 11 juillet 1957) dans la *Revue algérienne*, septembre-octobre 1959, n° 5, pp. 97-140 et novembre-décembre 1959, n° 6, pp. 141-196 ; V. DESPORTES, « Le

nouveau régime de la tutelle, de l'interdiction et de l'absence en droit musulman algérien, Alger, 1958, 26 p. ; A. CANAC, « La réforme des régimes musulmans des tutelles et de l'absence en Algérie » dans *Le Journal de Robe*, 24 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1957.

— Sur la parenté. G-H. BOUSQUET, « Quelques remarques sociologiques sur la parenté de lait selon la loi musulmane » dans les *Annales juridiques...*, 1960, IV<sup>e</sup> série, pp. 53-62.

## B) Les réformes de l'Ordonnance du 4 février 1959

a) Les réformes successives introduites par le colonisateur furent celles touchant, d'une part, le statut personnel musulman défini pendant plus d'un demi-siècle par le décret du 17 avril 1889 (« Charte du statut privé indigène de la Justice musulmane »), remplacé par l'ordonnance du 23 novembre 1944, d'autre part, le mariage musulman : en 1957, étude à Paris d'un avant-projet de réforme, en novembre 1958, étude à Alger d'un projet de texte. Enfin, parut l'ordonnance du 4 février 1959 (décret n° 59.274 du 4 février 1959) relative au mariage contracté dans les départements d'Algérie, des Oasis et de la Saoura par les personnes de statut civil local (*J.O.R.F.* 11 février 1959 ; voir *Revue de Presse*, Alger, n° 33, mars 1959). Cette réforme portait sur la suppression de la contrainte matrimoniale (consentement exprès des deux époux présents en personne), la formation du mariage devant l'officier d'état-civil ou devant le *cadi*, la dissolution du mariage, hors le cas de décès, ne pouvant être désormais que judiciaire (le juge seul peut dissoudre le mariage et le mari doit demander au juge confirmation de la répudiation par un acte judiciaire). Le législateur a voulu ainsi réglementer le divorce et la rupture inconsidérée du mariage par le mari. Le décret d'application de cette ordonnance date du 16 septembre 1959 (n° 59-1082 ; voir *Revue de Presse*, n° 38, octobre 1959).

b) Nous trouvons des commentaires sur cette réforme, louable et intelligente bien que limitée, dans : *Le Monde* (libres opinions), 13 mars 1959, R. CHARLES, « La réforme du mariage musulman en Algérie » ; la *Revue juridique et politique d'Outre-Mer*, janvier-mars 1959, n° 1, pp. 55-74, A. CANAC, « Les perspectives d'évolution du statut civil des musulmans et la réforme des règles du mariage musulman en Algérie » (repris dans *Liens*, n° 11, octobre-novembre-décembre 1959, pp. 17-40) ; *Le Journal de Robe*, n° 1809, 7 avril 1959, A. CANAC, « La réforme des règles du mariage musulman en Algérie » ; le *Recueil Sirey*, 1959 (Doctrine), pp. 7 et suiv., J. ROUSSIER, « L'ordonnance du 4 février 1959 sur le mariage et le divorce des Français de statut local algérien » ; la *Revue algérienne...*, Juillet-août 1961, n° 4, pp. 59-68, L.P. FAUQUE, « Le mariage des musulmans algériens » (repris dans les *Documents nord-africains*, n° 464, 16 janvier 1962) ; *Le développement africain*, n° 3-4, 2<sup>e</sup> année, s.d. pp. 7-10, J. ROUSSIER, « Mariage et divorce des musulmans algériens ».

c) Des conséquences de cette réforme ou d'autres on fait l'objet d'études : E.L. TONNEAU, « La protection légale de la famille nouveaux aspects du code pénal » dans *L'Effort algérien*, n° 1193, 16 octobre 1959 ;

Ahmed SEFTA, « La réforme de la justice musulmane » dans *Alger-revue*, été 1960, pp. 30-37. Mais il faut mentionner surtout deux ouvrages : J. ROUSSEIER, *Le mariage et sa dissolution dans le droit civil local algérien* (Alger, Maison des Livres, 1960, 124 p.) et R. PARIENTE, *Le statut civil des musulmans algériens conflits interpersonnels* (Toulouse, Impr. du Sud, 1960, 96 p.).

d) Signalons toutefois des réactions de musulmans en face de ces réformes. L'indépendance n'étant pas encore acquise, elles ne pouvaient être approuvées, bien que valables, parce qu'octroyées par le colonisateur étranger et non-musulman : XXX, « Atteinte à la religion musulmane en Algérie » dans *Al Istiqlal* (Rabat), 20 juin 1959 ; Al Sid Hamza BOUBAKEUR, « La réforme du mariage musulman en Algérie » dans *Le Monde* (libres opinions), 19 décembre 1959 ; XXX, « Le colonialisme et l'Islam » dans *Al Istiqlal*, 4 septembre 1959.

### C) Depuis l'accession de l'Algérie à l'indépendance

a) *La Constitution algérienne* promulguée le 10 septembre 1963 stipule dans son article 11 que l'Algérie souscrit à la Déclaration universelle des Droits de l'homme, dans son article 12 que « tous les citoyens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs » et dans l'article 17 que « la famille, cellule fondamentale de la société, est placée sous la protection de l'Etat ».

Un Document de la Commission de la condition de la femme élaboré dans le cadre des Nations Unies (mars 1966) et portant sur la suppression de la discrimination à l'égard des droits politiques, civils et du mariage de la femme a été commenté dans *Révolution et Université*, n° 1, mai 1966 (« Les droits de la femme »).

Quant aux codes modernes des Etats musulmans on lira avec profit la pertinente étude, très documentée, de M. BORRMANS, « Code de statut personnel et évolution sociale en certains pays musulmans » dans *Ibla* (Tunis), n° 103, 3° trim. 1963, pp. 205-260. L'Algérie n'y figure pas, n'ayant pas encore établi de nouveau code de la famille.

b) *La législation algérienne* s'est prononcée cependant sur quelques points : au sujet de *l'âge du mariage* (18 ans pour les garçons et 16 ans pour les filles : « Loi Khemisti ») voir les débats dans le *J.O.R.A.* n° 46, 28 novembre 1963, pp. 668-674 et n° 47, 2 décembre 1963, pp. 677-683 (pour les séances du mercredi 19 juin 1963). La loi porte le n° 63-224 du 29 juin 1963 (cf. *J.O.R.A.*, n° 44, 2 juillet 1963). On pourra lire : « Le mariage des jeunes algériennes » dans *Dépêche-Dimanche d'Algérie*, 10 mars 1963 (*Revue de Presse*, n° 74, avril 1963) et dans *Al Chaab*, 12 mars 1963 (repris dans les *Documents nord-africains*, n° 517, 7 avril 1963), ainsi que « L'âge du mariage devant l'Assemblée » dans *Alger républicain*, 20 juin 1963. Au sujet de *l'adultère*, au *J.O.R.A.*, n° 49, 11 juin 1966, l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant code pénal : p. 551, aux articles 339, 340, 341 où l'on voit que toute femme mariée

convaincue d'adultère est punie d'un emprisonnement d'un à deux ans, tandis que tout homme marié convaincu d'adultère est puni d'un emprisonnement de six mois à un an.

Au sujet cependant du code algérien de la famille il en a été question en 1966, le bruit courant qu'il allait être promulgué. Sous les initiales B.S.A. en guise de signature, trois études ont paru dans *Révolution africaine* (n° 157, 29 janvier 1966, n° 159, 11 février 1966 et n° 161, 26 février 1966) sur « Les codes maghrébins de la famille Du malékisme au kémalisme » (cf. *Revue de Presse*, n° 102, février et n° 103, mars 1966). M. Ahmed MESTIRI, ambassadeur de Tunisie à Alger, ayant été à l'origine du code tunisien du statut personnel de 1956, releva deux erreurs d'appréciation (l'un ayant trait au fondement idéologique de la législation tunisienne, l'autre à l'interdiction de la polygamie effective en Tunisie) dans une lettre à *Révolution africaine* (n° 161). L'hebdomadaire répondit qu'à « l'exception de la Tunisie, aucun Etat musulman n'a encore osé s'attaquer radicalement à ce tabou » (de la polygamie) et « *Révolution africaine* sait que pour lutter efficacement contre les mythes il importe au préalable de les démystifier ». Il y avait une autre erreur dans le texte signé B.S.A., l'auteur affirmant (R.A. n° 157, p. 6) que la loi tunisienne stipule : « Est un empêchement légal le fait pour le conjoint de sexe mâle de ne pas être musulman et pour la future de ne pas appartenir à une religion révélée ou d'être renégate ». Ni l'article 5 du code tunisien ni les articles 14 à 20 ne comportent un tel empêchement qui apparaît seulement dans un commentaire par M.T. ES-SNOUSSI (*Code du statut personnel annoté*, Tunis, 1957, p. 13, en note). Il est possible qu'une interprétation stricte et restrictive de la loi comporte cet empêchement mais le texte lui-même dans sa lettre n'en dit rien.

« A propos d'un code de la famille », tel est le titre d'une interview de M. BENJAOUÏ, ministre algérien de la justice, rapportée dans *Révolution et travail*, n° 106, 3 mars 1966, où l'interviewé déclare : « En réalité, il n'y a pas de code de la famille, son problème est situé, nous en sommes au livre premier ».

Cependant un large public peut maintenant prendre connaissance de ce projet de code familial qui existe dans les dossiers, puisque Fadéla M'RABET le publie en premier annexe dans son ouvrage, *Les Algériennes* (Paris, Maspéro, 1967, pp. 241-255), où l'auteur souligne les inégalités frappant la personne de la femme dans ce code. Sur les discussions, rumeurs et démentis autour de ce sujet, on pourra lire ce qu'en dit Fadéla M'rabet dans son ouvrage (pp. 213-216).

c) Quelques études ou articles partiels, de facture journalistique, peuvent être notés : XXX, « L'égalité de la femme et de l'homme » (Les principes de l'Islam et la démocratie) dans *Révolution et travail*, n° 73, 20 janvier 1965 ; XXX, « La polygamie et l'Islam » (même chronique), *ibid.* n° 74, 27 janvier 1965 ; N.L. « La dot, un symbole dénature » dans *Révolution africaine*, n° 104, 23 janvier 1965 ; A.G. « Le divorce. L'esprit et la lettre », dans *Révolution africaine*, n° 100, 25 décembre 1964, et « Les faits », *ibid.*, n° 101, 2 janvier 1965 (cf.

*Revue de Presse*, n° 91, janvier 1965). Ces articles sur la dot et le divorce sont pleins d'intérêt. XXX, « Fils de la tourmente » (sur le divorce) dans *Algérie-Actualité*, n° 76, 2 avril 1967 ; B.H. « L'épidémie de divorces » dans *El Moudjahid*, 23 mai 1967 ; B. LAHOUARI, « Mariages et divorces une brûlante plaie sociale » dans *La République* (Oran), 25, 26, 27 octobre 1967.

## 2° LA FEMME ET L'ISLAM

### A) Auteurs européens

Quelques ouvrages ont paru, d'inégale valeur, ou quelques chapitres consacrés à la famille ou la femme dans des livres traitant d'autres sujets en même temps :

O. PESLE, *La femme musulmane dans le droit, la religion et les mœurs* (Rabat, édit. La Porte, 1946, 264 p.). On pourra en lire une recension par D. SIXDENIER, « La femme musulmane » dans *Terres d'Afrique* (Rabat), n° 66, 1950, pp. 127-142 (avec l'ouvrage de M. GAUDRY sur la femme de l'Aurès, cf. infra). Cet ouvrage connu suit de près le droit musulman ; quant aux mœurs il faut quand même admettre qu'elles évoluent...

XXX, *La femme musulmane*, n° 27, décembre 1952, 58 p. des *Cahiers nord-africains*. Cet opuscule, pratique, traite d'abord de la femme dans le mariage musulman selon le rite malékite, puis du donné actuel avec les signes et les causes d'évolution (métiers féminins dans les villes algériennes, éducation des filles).

R. SCHAEFER, *Drame et chances de l'Afrique du Nord* (Paris, édit. internationales, 1953) : « La femme et le Coran » pp. 33-48.

G. ATILIO, *La révolution des femmes en Islam* (Paris, Julliard, 1957, 250 p.) ; pour l'Algérie : pp. 164-208. Ouvrage pour le grand public sans intérêt sur le plan scientifique. Voir dans *El Moudjahid* (hebdo. n° 128, 18 mai 1963) la lettre d'une Algérienne à propos de cet ouvrage et de celui de Youssef EL MASRY, *Le drame sexuel de la femme dans l'Orient arabe* (Paris, Laffont, 1962).

J. CARRET, *La femme musulmane* (Alger, Impr. officielle, 1958, 61 p.). Ces pages ont d'abord paru dans le *Bulletin* du Service d'information du Ministère de l'Algérie (juillet 1967, n° 29 à mai 1958, n° 12). C'est un bon ensemble qui part de la période antéislamique, examine le droit au cours des siècles et le mouvement réformiste du XIX<sup>e</sup> siècle, pour arriver au mouvement féministe du Proche Orient au XX<sup>e</sup> siècle et à la situation au Maghreb. Les pages terminales sont cependant écrites en fonction du 13 mai 1953.

G. AIMEL, « Promotion de la femme musulmane » dans *Ecrits de Paris*, n° 170, avril 1959, 12 p.

H. MARCHAND, *La femme musulmane* (Rodez, Subervie, 1960, 264 p.) manque de rigueur et verse parfois dans les clichés et stéréotypes.

R. ARNALDEZ, « Le Coran et l'émancipation de la femme », conférence à la Semaine de la pensée marxiste de Lyon, cf. le volume *La femme à la recherche d'elle-même* (Paris, La Palatine, 1965, pp. 38-54) : exposé scientifique à partir du texte coranique.

J. CANAVAGGIA, « Les femmes dans le Coran » dans *La Revue de Paris*, octobre 1966, pp. 96-103.

### B) Auteurs algériens (musulmans)

Outre naturellement les traités de droit dont il a été question, il faut noter surtout ici des articles de style apologétique et hagiographique, assez peu critiques en général :

Aboul Qacim TEDJINI, *L'évolution de la femme musulmane* (Alger, édit. Afkar, 1948, 31 p.). Ce sont des propos d'Abou Hatra sur la femme en pays d'Islam.

Parmi les articles : H. BENABED, « La condition de la femme musulmane » dans *Les Cahiers du Sud*, 1957 (« L'Islam et l'Occident »), pp. 211-221 ; K. ZERROUK, « Les réformes familiales dues à l'Islam » dans *Salam Ifrikia*, n° 33, mai 1950 ; M.H. BENSAL, « La tradition du féminisme en Islam : Notre seigneur Mohammed et la femme » dans *La République algérienne*, n° 299, 16 juin 1950 ; Malek BENNABI, « Pour un féminisme musulman », *ibid.* nouv. série n° 17, 5 février 1964 et n° 19, 26 février 1954 ; N. KORIBAA, « La femme en Islam » dans *France Outre-Mer*, n° 299, octobre 1954, pp. 19-20 (repris dans les *Documents nord-africains*, n° 157, 3 novembre 1954) ; BEN ABDALLAH, « L'Islam et la condition féminine » dans *Le Monde non-chrétien*, n° 47-48, juillet-décembre 1958, pp. 185-203 ; IBNOU AL FOURAT, « Réflexion sur la femme musulmane à travers les âges » dans *L'Afrique et l'Asie*, n° 51, 3° trim. 1960, pp. 46-50 ; XXX, « La femme arabe hier et aujourd'hui dans *El Moudjahid* (hebdo.) n° 151, 26 octobre 1963 ; Dj. DEECCHE, « La femme arabe son passé, son avenir » dans *Dialogues*, n° 6, novembre-décembre 1963, pp. 28-31 ; du même auteur, « La femme et la condition juridique en pays d'Islam, *ibid.* n° 7, décembre 1963-Nouvel an 1964, pp. 21-23 ; du même auteur, « Dialogue avec les lectrices : noms de femmes célèbres dans l'Islam », *ibid.* n° 11, mai 1964 ; El H. TIDJANI, « L'Association et les valeurs islamiques » (*al-Qiyam*), interview dans *Confluent*, n° 42-43, juin-juillet 1964, pp. 609-634 ; on pourra lire, pp. 631-632, les assertions déconcertantes de l'auteur sur l'inégalité de l'homme et de la femme, pour le moins rétrogrades ! XXX, « La femme musulmane » dans *El Djeich*, n° 24, avril 1965 et n° 25, mai 1965 ; M. ANBA, « La valeur de la femme dans l'Islam » dans *Humanisme musulman*, n° 48, août 1965, pp. 48-55 (cf. *Revue de Presse*, n° 98, septembre-octobre 1965) ; XXX, « L'Islam et l'évolution de la femme » dans *Révolution africaine*, n° 197, 18 novembre 1966 ; M. TIAR, « La femme et l'Islam » dans *Algérie-Actualité*, n° 82, 14 mai 1967 ; D.G. « La femme d'hier et d'aujourd'hui », *ibidem*, n° 112, 10 décembre 1967.

## II — ETUDES PSYCHO-SOCIOLOGIQUES ET ETHNOGRAPHIQUES

## 1° SOCIOLOGIE ET FAMILLE

## A) Structures familiales et société féminine

## a) Etudes sur l'endogamie.

La question de l'endogamie, des systèmes de parenté et des structures familiales ne cesse pas d'être étudiée par les sociologues des pays arabomusulmans. *D'un point de vue général*, débordant donc le cadre de l'Algérie, nous pouvons noter quelques travaux récents dans ce domaine :

L. et R. MAKARIUS, « Essai sur l'origine et la peur de l'inceste » dans *L'Année sociologique*, 1955-56, pp. 173-230.

J. CUISENIER, « Endogamie et exogamie dans le mariage arabe » dans *L'Homme*, t. II, n° 2, mai-août 1962, pp. 80-105.

XXX, *Systèmes de parenté*, entretiens interdisciplinaires sur les sociétés musulmanes sous la direction de J. BERQUE (Ecole pratique des Hautes Etudes Sorbonne, VI<sup>e</sup> section, 1959, 67 p.), avec des études de J. BERQUE, C. LEVI-STRAUSS, R. MAKARIUS, S. YOUNES et M. ABDEL GAWAD. Un ensemble fort instructif.

J. CUISENIER et A. MIQUEL, « La terminologie arabe de la parenté. Analyse sémantique et analyse conceptuelle » dans *L'Homme*, t. V, n° 3 et 4, juillet-décembre 1965, pp. 17-59.

J. CHELHOD, « Le mariage avec la cousine parallèle dans le système arabe », *ibid.* pp. 113-173.

D'autres études portent sur l'un ou l'autre pays arabe et n'ont donc pas leur place dans cette bibliographie consacrée à l'Algérie. *Pour l'Algérie*, deux travaux ont marqué durant ces dernières années :

R. DESCLOITRES et L. DEBZI, *Système de parenté et structures familiales*, tiré-à-part de *L'Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1963, et publié par le C.A.S.H.A. (Aix-en-Provence, 61 p.). Travail intelligent qui résume d'abord ou fait le tour de ce qui a été écrit sur la famille algérienne (« difficulté de réunir un ensemble cohérent et compréhensif d'informations sur les différents visages qu'a revêtus la famille algérienne au cours du siècle dernier »). Les auteurs tentent ensuite de combler une importante lacune et de « donner du groupement domestique algérien un tableau auquel des recherches ultérieures puissent se référer utilement ». La famille étudiée est la famille rurale, arabophone, de l'Algérie du Nord. Approches lexicographiques et morphologiques, parenté et organisation sociale, termes et cercles de parenté, principaux modèles de relation dans la 'ayla, essai d'explication sociologique, telles sont les têtes de chapitres de ce travail technique et sérieux sur l'institution telle qu'elle existait durant des siècles en Algérie. Cette recherche doit sans aucun doute servir de référence.

G. TILLION, *Le harem et les cousins* (Paris, le Seuil, 1966, 218 p.). Un chapitre de l'ouvrage « Les femmes et le voile dans la civilisation méditerranéenne » a paru partiellement dans les *Mélanges Charles-André Julien* (Paris, P.U.F., 1966, pp. 25-38).

L'ouvrage de G. Tillion a fait couler beaucoup d'encre. Le premier but de l'auteur est de montrer que la condition des femmes dans les pays musulmans ne dépend pas de l'Islam, mais d'une situation géographique, et aussi « d'attirer l'attention sur un caractère qui oppose la société méditerranéenne traditionnelle à la fois aux sociétés modernes et aux sociétés dites sauvages ; ce caractère est sans doute à l'origine d'un avilissement tenace de la condition féminine ». Le domaine étudié est celui de la « république des cousins » (les deux rives de la Méditerranée et leur arrière-pays) où le mariage se conclut entre les enfants de deux frères. L'auteur remonte au néolithique pour tenter d'expliquer cette endogamie tribale (sa dégradation plutôt) et voit en celle-ci un certain avilissement de la femme. G. Tillion montre les conséquences de la volonté de « vivre entre soi », la fabrication de la jalousie, la défense de l'honneur des sœurs, la valorisation démesurée de la virilité, l'obsession sexuelle imposée aux hommes, etc. De nombreux traits et faits sont notés, donnant du piquant au récit ; des jugements très justes sont apportés. Cet ouvrage, malgré la petite gymnastique à laquelle est soumis le lecteur, vu l'ordre de présentation de sa thèse et de son hypothèse, représente une contribution originale dans le domaine étudié. On est gêné cependant par des titres et sous-titres de style journalistique qui veulent accrocher le lecteur, et on demeure par ailleurs sur sa faim, ayant l'impression que tel chapitre ou paragraphe tourne court. On sent qu'il faudrait pousser plus loin l'interprétation et la recherche, emprunter les voies de la psychanalyse, par exemple.

Deux recensions-critiques, entre autres, ont analysé ce livre et pris leur distance à l'égard de la méthode par exemple, de l'interprétation de certains faits dans le sens de la thèse, etc. Voir ainsi M. BORRMANS dans *Ibla*, n° 118-119, 2° et 3° trim. 1967, pp. 309-316, et F. COLONNA, P.A. FEVRIER et D. HELIE dans la *Revue d'histoire et de civilisation du Maghreb*, n° 3, juillet 1967, pp. 94-98, qui se montrent sévères.

Une polémique a éclaté au sujet de cet ouvrage, venant de musulmans surtout. Georges HENEIN dans *Jeune Afrique* (3 juillet 1966, n° 288) a cru devoir « sans plus attendre, instituer un procès d'intention » : « Aujourd'hui, on n'en finit plus de se pencher sur l'affreuse détresse de la femme orientale. De grâce, chers amis, cessez de vous pencher ». Des lettres publiées par le même hebdomadaire (7 août et 14 août 1966), n° 293 et n° 294) prennent position pour et contre. Charles-André JULIEN répond à G. Henein en défendant G. Tillion (17 juillet 1966, n° 290). Une Algérienne, Leila HACENE, a apprécié, dit-elle (*Jeune Afrique*, 17 juillet 1966), l'article de G. Henein, mais elle analyse judicieusement quatre plaies qui dévorent les femmes de l'Orient : la polygamie, la répudiation, le voile et l'asservissement ; l'auteur n'est pas tendre pour les hommes : « Pour avoir voulu nous libérer, nous avons restitué à l'homme sa liberté entière. A commencer par celle d'être un égoïste,

vcire... un « gouja » qui ne mettra plus au féminin que notre corps. C'est d'ailleurs tout ce qu'il nous réclame lorsqu'il nous approche sans se donner la peine de parcourir les tendres méandres des termes galants ». Dans *Révolution africaine* (n° 184, 11 août 1966), c'est le Dr. KHALDI qui écrit d'un trait de plume un billet odieux contre la personne de G. Tillion. Fadéla M'RABET prend position deux fois dans *Jeune Afrique* (14 août et 4 septembre 1966, n° 294 et n° 295) citant, entre autres, un billet « percutant » de J.E. BENCHEIKH notant que la civilisation arabe n'intéresse que les « mâles ». Parmi d'autres réactions, citons V. Monteil dans *Le Monde* (8 juillet 1966) et *L'Algérien en Europe* (n° 18, 17 juillet 1966, sous la signature de *Lamine*, laudatif et objectif). Enfin Assia DJEBAR dans *Dialogues* (n° 23, septembre 1966) tout en regrettant que Mme Tillion n'ait pas analysé, comme Fanon l'avait amorcé, l'ensemble des altérations des structures familiales en Algérie, affirme que « ce livre, auquel d'ailleurs les mauvaises querelles suscitent des lectrices plus nombreuses au Maghreb est une bouffée d'oxygène dont nos pays ont actuellement besoin. Où la sociologie (avec le cœur) retrouve la vraie morale » (cf. *Revue de Presse*, n° 107, juillet-août 1966). Mentionnons enfin un entretien avec Germaine Tillion par L. BITTERLIN dans le *Bulletin France-Algérie*, n° 12, juillet-août 1966, pp. 4-5.

#### b) Le monde féminin.

Deux ouvrages de Fadéla M'RABET ont pareillement déclenché de virulentes critiques. Les attaques tournent vite à la passion, à la calomnie et au dénigrement personnel systématique, le sujet abordé par l'auteur étant tabou.

F. M'RABET, *La femme algérienne* (Paris, Maspéro, 1964, 142 p., 3<sup>e</sup> édit. 1965). L'auteur place en exergue une citation de l'ex-Président Ben Bella : « Il y a dans notre pays cinq millions de femmes qui subissent un asservissement indigne d'une Algérie socialiste et musulmane », ainsi qu'un passage du Programme de Tripoli : « Il existe dans notre société une mentalité négative quant au rôle de la femme. Sous des formes diverses, tout contribue à répandre l'idée de son infériorité ». Fadéla M'ratet va donc décrire, avec passion et comme exaspérée, des situations, des faits, des cas trop vrais et trop réels. « L'écart, dit-elle, est tel entre les textes (de la Constitution) et les faits que tout se passe comme si les textes n'existaient pas : dans l'approche des réalités vécues, on les négligera sans dommage ». Nous sommes donc plongés en pleine vie, dans le tourbillon du quotidien de la rue, du courrier des auditeurs de la R.T.A. et des courriers des lecteurs de journaux. Prépondérance des hommes : « la puissance et la gloire » ! Puis « de la soumission à la révolte », enfin « perspectives », telles sont les articulations de son livre qui se révèle passionnant à parcourir. Pamphlet parfois, ce témoignage aurait sans doute gagné à être plus serein, mais le silence ambigu et officiel du monde masculin sur ces dures réalités n'est guère propice à une prise de conscience lucide. Tel qu'il est, cet ouvrage mérite d'être lu.

Il a été âprement discuté et combattu (par les hommes surtout) : A-P. LENTIN, « Guerre des sexes en Algérie » dans *Le nouvel Observateur*, 18 mars 1965, pp. 13-14 ; J-P. FABRE, « Réflexions sur une bibliographie de la femme maghrébine » (y compris *Le harem et les cousins* de G. Tillion) dans *Souffles*, n° 4, 4° trim. 1966, pp. 41-44. *Perspectives* (Groupe d'études et d'action socialiste tunisien, n° 6, février 1965, pp. 47-50) donne une longue recension objective de l'ouvrage, reprochant sans doute à l'auteur son ton polémique mais concluant que « le grand mérite de Fadéla M'rabet est d'avoir eu le courage d'ébranler certains préjugés et d'ouvrir le débat ». On lira encore la brève recension de Beyrcuth, *L'Orient*, 28 mars 1965 (« Le combat de la femme algérienne »). La dernière critique est celle de Yacout (Casablanca), n° 1, avril-mai 1967, pp. 6-8 : le livre est « un réquisitoire contre l'homme algérien... Fadéla M'rabet a écrit un livre, un livre violent, courageux et sans complaisance ». Les réserves faites, la revue attire l'attention sur « l'intérêt évident de cet ouvrage ».

Cependant en Algérie même les attaques furent particulièrement sournoises et perfides, mais pas toutes cependant, certains « papiers » critiquant ce qui, en effet, peut être discuté dans le livre. Citons : A.M. « Deux livres de femmes sur les femmes » (M'rabet et Simone de Beauvoir) dans *Révolution africaine*, n° 98, 12 décembre 1964 ; XXX, *Al Djaïri*, n° 25, 14 janvier 1965 ; A. DJEBAR, « Algérie féminin et pluriel » dans *Jeune Afrique*, n° 219, 14 février 1965 ; XXX, « La femme algérienne ou les Mémoires d'une petite bourgeoise » dans *Alger Ce Soir* 30 janvier 1965 (le titre indique déjà le genre de polémique) ; XXX, *La Vie africaine*, n° 56, mars 1965 ; N. TIDAFI dans *Novembre*, n° 4, mars-avril 1965, pp. 118-123 ; Z. SELLAMI, « Les algériennes » dans *El Djeich*, n° 29, septembre 1965 et une lettre d'un officier de l'A.N.P., *ibid.*, n° 30, octobre 1965 (attaques mesquines, contre-vérités, etc... auxquelles répond F. M'rabet, *ibid.*, n° 31, décembre 1965).

Mentionnons enfin les entretiens de l'auteur : « Une demie-heure avec Fadéla M'rabet » dans *Jeunesse*, 4 décembre 1964, et avec Nora ALLEM dans *Alger républicain*, 27 janvier 1965.

Le second ouvrage :

Fadéla M'RABET, *Les Algériennes* (Paris, Maspéro, 1967, 305 p.). L'auteur place en exergue cette parole de Tchekhov : « Sans la société des hommes, les femmes se fanent, sans la société des femmes, les hommes s'abâtissent ». Parole terrible dans une société où sévit la ségrégation des sexes et où les hommes entendent s'affirmer prépondérants, niant dans la pratique l'égalité entre l'homme et la femme. L'ouvrage se présente principalement comme un dossier appuyé sur des faits, chiffres, articles de presse, réflexions diverses. L'auteur veut élucider une situation, poser les problèmes en termes de raison et non pas sur le plan de la passion, dénonçant les tartuferies mais observant aussi les tendances nouvelles. De copieuses annexes terminent ce bon dossier qui dévoile la vérité et qui, par conséquent, doit être lu. La première annexe, en particulier, livre au grand public le projet

de code de la famille « qui n'existe pas » et dont il a été question plus haut. Certes le ton demeure, surtout dans la première partie, souvent passionné et polémique, mais ce second ouvrage de M'rabet a le mérite de nous apporter pour la première fois un ensemble cohérent sur l'emploi des femmes algériennes, par exemple, sur la planification familiale en Algérie etc... Ne lui demandons pas autre chose en l'occurrence que d'être un dossier, éclairant et excitant pour la réflexion.

Des extraits de l'ouvrage ont paru dans *Jeune Afrique*, n° 354, 22 octobre 1967. Ils ouvraient la polémique : dans *Révolution africaine* (n° 247, 9 novembre 1967, courrier des lecteurs p. 4) une Algérienne signait « courageusement » D.K. une lettre où se mêlaient les calomnies, les contre-vérités etc... l'appel au meurtre presque, pourrait-on dire, puisque l'auteur citait le cas d'une Israélienne brûlée vive devant toute sa famille... Dire des vérités, c'est pratiquement pour l'auteur de cette lettre être « à la solde de l'étranger pour jeter le discrédit sur notre pays ».

Ces deux ouvrages un travail sociologique, important sur le plan de la qualité, a été réalisé par le Secrétariat social d'Alger : *Le monde des femmes et son entrée dans la cité, suivi d'une étude sur la personnalité de base*, n° 8/9/10, décembre 1967, 5ème série, de *L'Information rapide*, 62 p. Cette excellente étude traite de l'effacement des femmes dans la vie publique, de l'intégrité physique, de l'existence « domestique », du statut économique, de la vieille mère et de la revanche des mères, d'un certain matriarcalisme et du monde de l'attente. Nous trouvons là de judicieuses observations de la société algérienne renouvelant le sujet et complétant le « Dossier sur le problème de la femme algérienne » (*ibidem*, novembre 1963, voir *infra*) et « Les nouvelles familles » (*ibidem*, avril 1966, voir *infra*). Quelques pages enfin sur l'entrée des femmes dans la cité suivies d'une solide et substantielle étude sur la personnalité de base, première réflexion de ce genre en Algérie, terminent cette intelligente recherche.

## B) Evolution de la famille

### a) Les mutations

Nous ne trouvons que peu d'études signées par *des Algériens* sur ce plan précis et sociologique des mutations dans la famille algérienne. Des articles ont paru avant 1962, mais non scientifiques : H. BOUBAKEUR, « La famille musulmane » dans le *Bulletin du C.A.D.A.F.*, n° 1, juin 1952 ; A. SEFTA, « Une page se tourne. Révolution dans la famille » dans *Alger-revue*, hiver 1960, pp. 44-53 (avec interviews pp. 52-53) ; Ch. SANI, « L'évolution de la famille algérienne » dans *L'Algérie libre*, du n° 99, 19 février 1954 au n° 103, 19 mars 1954 (5 articles). Depuis l'indépendance : Kh. OUALI, « L'évolution de la famille algérienne dans la société moderne » dans *Révolution africaine*, n° 189, 17 septembre 1966 (cf. *Revue de Presse*, n° 108, septembre-octobre 1966).

Un ouvrage a paru signé SAADIA et LAKHDAR, *L'aliénation colonialiste et la résistance de la famille algérienne* (Lausanne, La Cité, 1961, 196 p.). Des extraits ont été publiés dans *Les temps modernes*, n° 182, juin 1961 et n° 183, juillet 1961. Le titre même de ce livre indique que les auteurs se situent surtout sur le plan du combat. En effet, c'est le genre d'ouvrage qui excelle en idées vagues, en généralisations et en systématisations sans esprit critique. Du reste la rédaction des *Temps modernes* avertissait le lecteur en publiant des extraits que ces textes « ne peuvent évidemment pas être regardés du même œil que s'ils étaient de froids essais sociologiques. Il faut y voir la dénonciation vigoureuse de quatre des plus criardes parmi les formes d'aliénation à lui-même qu'un peuple colonisé peut subir ». Ainsi sont passés en revue la naturalisation, la prostitution, le mariage mixte, la résistance au service dans l'armée française. Quelques bonnes descriptions à propos du mariage mixte, mais l'angle de vue est limité et bien partiel ; quant à la prostitution, on nous en parle à l'imparfait comme si elle ne sévissait plus.

Sous la signature *d'auteurs européens*, nous avons quelques bonnes enquêtes et synthèses, parfois même méthodiques et scientifiques. Outre des articles comme « Incidences des lois sociales sur la famille musulmane » dans *Le fonctionnaire algérien* (février 1950) et de A. AZEMMI (pseudonyme ?), « La famille algérienne devant les problèmes sociaux modernes » dans *Ibla*, n° 53, 1<sup>er</sup> trim. 1951, pp. 27-35, il faut mentionner principalement des chapitres dans des ouvrages sur le Maghreb ou des numéros spéciaux de revues :

XXX, *Problèmes familiaux*, n° 7-8, août-septembre 1950, 43 p. des *Cahiers nord-africains*, dont un numéro sera publié et consacré entièrement en 1952 à *La femme musulmane* (cf. supra).

XXX, *La famille musulmane algérienne*, Journées d'études, 1953, Alger, Secrétariat social (ronéo. hors commerce).

R. SCHAEFER, *Drame et chances de l'Afrique du Nord* (Paris, édit. internationales, 1953). Sur la famille musulmane d'aujourd'hui, pp. 62-78.

J. RAY, « Facteurs d'évolution de la famille musulmane » dans *Renouveau des idées sur la famille* (Paris, P.U.F. Cahier n° 18 de l'I.N.E.D. ; 1954) pp. 283-287.

A. FAUQUE, « La famille musulmane au contact de l'Occident » dans les *Cahiers de « Faits et Idées »* (Rabat), n° 1, 1955, pp. 73-91. Etude particulièrement pertinente.

J. CUOQ, « Cohabitation et famille » dans *Cohabitation en Algérie* (Alger, Secrétariat social, 1955, ch. V, pp. 63-86). Observation chiffrée et sociologie de la cohabitation de familles algériennes et françaises, avec des conclusions générales. Toutes les études de ce volume avaient été spécialement remarquées à l'époque.

R. SCHAEFER, *Révolution en Algérie* (Paris, France-Empire, 1956). Sur la famille et les changements sociaux, pp. 100-176.

XXX, « Aspirations de la famille nord-africaine » dans *Situations et aspirations de la famille nord-africaine en Métropole*, n° 45, mars-avril 1955, des *Cahiers nord-africains*, pp. 43-56.

L.P. FAUQUE, *Stades d'évolution de la cellule familiale musulmane d'Algérie* (Alger, Délégation générale du Gouvernement en Algérie, Impr. Officielle, 1959, 28 p., diffusion restreinte). Cet opuscule nous livre les résultats d'une enquête menée durant la guerre d'Algérie. Les conditions de la recherche ayant été défavorisées par les circonstances, c'est le moins que l'on puisse dire il ne faut pas trop demander à cette investigation et à ses conclusions.

XXX, *Les nouvelles familles*, n° 1, avril 1966, 4<sup>ème</sup> série, de *l'Information rapide* (Alger, Secrétariat social), 35 p. Voici une approche nouvelle de ces réalités, systématiquement et avec sympathie. Comment évolue la famille patriarcale ? Quelles sont les structures des nouvelles familles ? « Celles-ci, lit-on, s'orientent vers la famille conjugale, tout en continuant à pratiquer les dispositions de la famille agnatique ». Cette brochure est à lire car elle constitue une bonne réflexion sur la question.

Nous pouvons mentionner enfin une étude générale d'un Marocain, M. Zeghari, « Evolution des structures familiales dans les pays en voie de transformation sociale, économique, politique et institutionnelle » dans *Familles dans le monde*, septembre-décembre 1962, fasc. 3-4, pp. 132-149, et le 3<sup>o</sup> Séminaire de sociologie (Tunis) sur « les mutations actuelles de la famille au Maghreb », décembre 1966, dont les conférences sont rapportées dans la *Revue tunisienne de sciences sociales*, n° 11, octobre 1967, 127 p. Malheureusement, alors que figurent au sommaire les noms d'auteurs tunisiens et marocains, nous ne trouvons rien concernant l'Algérie, ce qui est une lacune regrettable, compte tenu des mutations en cours.

#### b) La vie conjugale

Outre ce qui a été noté précédemment sur la morale conjugale au niveau des principes, nous n'avons presque rien concernant le vécu, exploré d'une manière sérieuse. Mentionnons : R. JAMMES, « Amour, mariage et vie conjugale dans la société musulmane » dans *Liens*, n° 9, janvier-février-mars 1959, et J.M. SUTTER et Y. PELICIER, « Mariage et psychoses nuptiales en milieu algérien musulman » dans *Mariage et célibat*, ouvrage collectif (Paris, le Cerf, 1965, pp. 111-113). Ces sortes d'investigations devraient pourtant être fécondes vu les difficultés actuelles, les crises et vraisemblablement les névroses ou psychoses nouvelles (ou en augmentation) à cause des changements sociaux et des mutations familiales.

#### c) L'action familiale

Quelques références simplement sans penser à être exhaustif dans ce domaine où diverses Associations ont travaillé et travaillent :

R. SCHAEFER, *L'action familiale en Algérie*, Rapport du 25 mai 1951 (131 p. ronéo) de René Schaefer, Directeur des Services extérieurs de l'U.N.A.F., à l'issue de la mission effectuée en Algérie.

J. DESPINS, « Le centre familial de vacances de Ben-Aknoun » dans les *Documents algériens*, 1952, pp. 61-72.

XXX, « Le Centre algérien d'action et de documentation familiale » dans les *Documents nord-africains*, n° 58, 8 juillet 1952, 5 p. Texte de l'arrêté gubernatorial créant le C.A.D.A.F. et définition de la mission du Centre, etc...

P. PEPIN, « Connaître le mécanisme de l'action » dans *L'effort algérien*, n° 1076, 14 février 1957.

P. PEPIN, « Une heureuse initiative familiale (les Unions départementales des Associations familiales, en mai 1956) dans *L'effort algérien*, n° 1057, 4 octobre 1956.

P. PEPIN, « Qu'est-ce qu'une Maison familiale ? Est-ce une institution pour l'Algérie ? » dans *L'effort algérien*, n° 1157, 12 décembre 1958.

P. PEPIN, « L'Union féminine civique et sociale ouvre une campagne d'initiation civile commune en Algérie » dans *L'effort algérien*, n° 1174, 10 avril 1959.

P. PEPIN, *Projet pour l'institution en Algérie de Maisons familiales d'apprentissage* (L'Arba, Maison familiale, avril 1959, 32 p. ronéo).

P. PEPIN, « Le Mouvement familiale rurale s'engage dans l'action civique » dans *L'effort algérien*, n° 1209, 12 février 1960.

XXX, *L'action familiale dans Information rapide*, n° 1, mars 1963, nouv. série, pp. 9-14. Les autres études de ce numéro portent sur l'évolution et la permanence de la famille, l'organisation familiale et le code de la famille (en France).

F. PEPIN, A. MAHFOUF et A. MAIRE, « Les Associations familiales en Algérie » interview dans *Confluent*, n° 38, février 1964, pp. 155-168.

### C) Habitat et famille

a) Villes et bidonvilles ; urbanisation.

Il n'est pas question de donner une bibliographie sur cette question, mais de mentionner simplement quelques études générales se rapportant au Tiers Monde :

*Rapport sur la situation sociale dans le monde*, O.N.U., 1957, dans la II<sup>e</sup> Partie, le ch. VII, Problèmes sociaux que pose l'urbanisation dans les régions économiquement sous-développées (pp. 123-158).

P. MERCIER, « La poussée urbaine dans les pays en voie de développement » dans *Information U.N.E.S.C.O.*, n° 420, 19 juillet 1963 (repris dans *Confluent*, n° 35, octobre 1963, pp. 754-759).

G.B. KAVADIAS, *Fragments d'une sociologie du développement rural dans les pays méditerranéens*, C.A.S.H.A. (Aix-en-Provence), juin 1963, 36 p.

XXX, *Les Villes*, entretiens interdisciplinaires sur les sociétés musulmanes sous la direction de J. BERQUE (Ecole pratique des Hautes Etudes, Sorbonne, VI<sup>e</sup> section, 1958, 197 p.). Un ensemble d'études très instructives et éclairantes.

J. BERQUE, « Médinas, villes neuves et bidonvilles » dans *Les Cahiers de Tunisie*, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trim. 1958, n° 21-23, pp. 5-42.

En ce qui concerne principalement l'Algérie, il faut citer :

R. DESCLOITRES, J.C. REVERDY et Cl. DESCLOITRES, *L'Algérie des bidonvilles*, Le Tiers Monde dans la Cité, Paris- La Haye, Mouton, coll. « Le monde d'outre-mer passé et présent », 1961, 130 p. Travail intelligent et précis.

M.R. CHÉNÉ, *Treize ans d'histoire d'un bidonville algérien « Bubsila »*, 1950-1963, Mémoire, Alger, mars 1963, 190 p. ronéo.

J. CORDAY, « Naissance d'un bidonville (Boubsila) » et « Vie et travail dans un bidonville » dans *L'effort algérien*, n° 1019, 8 décembre 1955 et n° 1020, 15 décembre 1955.

#### b) Problèmes du logement.

Il est évident que nous laissons de côté les problèmes techniques de l'urbanisme. Les références données ci-après ne sont pas exhaustives.

Les villes :

B. PASQUIER, « Le problème du logement en Algérie » dans *Problèmes humains en terres d'Afrique* (Rabat), 1948, pp. 159-177 ; P. DELBAUFFE, « L'habitat en Algérie » dans *Vers la vie* (Fédération nationale des malades, Paris), novembre 1951 ; M. LATHUILLÈRE « L'habitat des musulmans dans les villes d'Algérie » dans le volume *XIII<sup>e</sup> Congrès national d'habitation et d'urbanisme*, Alger 1952, pp. 15-28 ; Ch. HADJ SAÏD, « Habitat musulman - gourbis, taudis et bidonvilles » dans *La République algérienne*, n° 346, 3 avril 1953 ; XXX, Les programmes de l'habitat musulman dans le département d'Alger le logement de recasement et l'immeuble évolutif » dans *Travaux nord-africains*, 15 juillet 1954 ; XXX, « La lutte contre les bidonvilles et les taudis en Algérie » dans *Travaux nord-africains*, 4 novembre 1954, XXX, « Les réalisations en matière d'habitations algériennes » dans le *Bulletin* du Service d'information du G.G.A., 13 novembre 1956 ; J. CHEVALIER, « Alger est à l'heure actuelle le premier chantier de France » dans *L'Algérienne*, 1<sup>er</sup> janvier 1958 ; SAIGOT, « L'habitat en Algérie » dans *La semaine en Algérie*, n° 72 (repris dans les *Documents nord-africains*, n° 394, 31 mai 1960).

Depuis l'indépendance, notons : XXX, « Situation actuelle de l'habitat en Algérie » dans le *Bulletin d'information du Service inter-consulaire* des relations économiques avec l'Afrique du Nord, juillet 1965, pp. 10-14 ; M.Fr. LEYDIER, *La politique des logements en Algérie, 1946-1965*, Mémoire, I.E.P., Strasbourg, 1966.

La campagne :

XXX, « L'amélioration de l'habitat rural en Algérie » dans *Travaux nord-africains*, 22 décembre 1955 ; P. PEPIN, « L'habitat dans les douars va-t-il enfin s'organiser ? (l'arrêté du 8 novembre 1955) dans *L'effort algérien*, n° 1066, 6 décembre 1956 et n° 1067, 13 décembre 1956 ; J. STAMBOUL, « Le problème de l'habitat rural en Kabylie et dans les territoires du Sud » dans *Liens*, n° 6, mai 1958 ; P. PEPIN, « Habitat rural et sous-développement » dans *L'effort algérien*, n° 1150, 24 décembre 1958 ; XXX, « La politique d'amélioration de l'habitat traditionnel des populations rurales » dans *La Semaine en Algérie*, n° 26, 26 janvier 1959 ; P. PEPIN, « Un prototype d'habitat rural en Algérie » dans *L'effort algérien*, n° 1212, 4 mars 1960 ; X. DE PLANHOL, « Les transformations récentes de l'habitat et du paysage rural en Algérie » dans les *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 51, juillet-décembre 1960, pp. 355-365.

Depuis l'indépendance, notons : J. TARTARY, « L'habitat rural en Algérie » dans *La Vie urbaine*, juillet-septembre 1963 ; J. TARTARY, *L'habitat rural en Algérie*, thèse Paris, Institut d'urbanisme, 1963 (ronéo) ; J. FONKENELL, « L'amélioration de l'habitat au Sahara » dans la *Revue d'information de l'Organisme saharien*, n° 16, juillet-août 1965 (n.p.).

### c) Habitat et comportement des familles

Il est certain que des types d'habitations nouvelles obligent les familles à s'adapter : les comportements et attitudes sont modifiés ; on doit renoncer à des conduites anciennes compatibles avec d'autres situations que celles créées par les logements auxquels les familles n'ont pas été habituées. « Les valeurs sociales qui ont secrété les comportements et attitudes anciens s'en trouvent bouleversées, d'autres prennent leur place. Mais comme de tels changements ne sont jamais l'objet d'un choix et de décisions délibérés, qu'ils sont subis plus ou moins passivement, ils s'accompagnent de malaises, de tensions ou même de déchirements » (J.C. Reverdy). Ceci, du moins pour les familles transplantées malgré elles ou obligées par la force des choses (guerre, misère, etc...) à venir habiter la grande ville. Tel est un des problèmes capitaux de cette question « Habitat et famille ». Aucune étude signée par un Algérien concernant ce problème, mais par contre quelques bonnes recherches ou synthèses par des Européens :

H. SANSON, « L'habitat et la famille en Algérie », étude de 1963 rapportée, entre autres, dans les *Cahiers nord-africains*, n° 85, août-septembre 1961, pp. 7-23.

M. MARIE, « Comportement des familles musulmanes dans les habitations nouvelles à Oran » dans les *Cahiers du C.S.T.B.* (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), avril 1961.

R. et C. DESCLOITRES et J.C. REVERDY, « Organisation urbaine et structures sociales en Algérie » dans *Civilisation* (I.N.C.I.D.I., Bruxelles), vol. XII, n° 2, 1962, repris en un volume au C.A.S.H.A., mai 1962, 31 p. (ronéo).

C.A.S.H.A., *Recherche sur les attitudes du sous-prolétariat à l'égard de la société urbaine*, Aix-en-Provence, 1963, 71 p. (ronéo). Cette étude est particulièrement pertinente.

J. REVERDY, *Habitations nouvelles et urbanisation rapide* (conditions écologiques de l'adaptation au logement en Algérie), C.A.S.H.A., Aix-en-Provence, novembre 1963, 75 p. (ronéo). Très bonne étude également.

P. BOURDIEU et A. SAYAD, *Le déracinement* la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie, Paris, édit. de Minuit, 1964, 220 p. Enquête sur les regroupements durant la guerre d'Algérie, touchant donc à la question de l'habitat nouveau et par là même aux changements sociaux et aux comportements familiaux (port du voile, par exemple, par les femmes habitant le centre de regroupement alors qu'elles ne le portaient pas auparavant). Livre intelligent, éclairant ; de la sociologie rigoureuse à partir des faits.

XXX, « Le tiers de la population concentrée dans les villes » dans *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 1017, 8 mai 1965, p. 1087.

M. CORNATON, *Les regroupements de la décolonisation en Algérie*, Paris, édit. ouvrières, 1967, 295 p. avec une importante bibliographie sur la question, en particulier de Documents dactylographiés ou ronéotypés, de rapports de Services officiels sur les camps de regroupement pendant la guerre d'Algérie. L'avantage de cet excellent ouvrage est qu'il aborde le temps de l'indépendance (à partir de la p. 139) et qu'il n'en reste pas comme celui de P. Bourdieu au temps de la guerre de libération. D'où son intérêt capital. Ainsi, l'auteur, qui a fait une enquête serrée dans les regroupements, peut écrire (p. 237) que près de 2 millions d'Algériens vivent en 1965 dans des centres de regroupement ! Il conviendrait donc actuellement de faire une enquête sur l'importance de l'habitat isolé, quand on constate la surpopulation dans certaines grandes villes, l'attraction de celles-ci et la volonté de populations rurales importantes de demeurer dans les centres de regroupement ou de descendre de la montagne pour y habiter depuis juillet 1962. Livre très bien fait, qui apporte beaucoup.

#### D) Ménages mixtes

##### a) Le ménage interracial

Quelques titres simplement pour situer dans quel contexte général interracial se situe les ménages mixtes algéro-français ou algéro-européens. Il est évident que cette simple liste n'est en aucune façon exhaustive :

L. ACHILLE, « Le mariage interracial » dans *Rythmes du monde*, n° 3-4, 1949, pp. 98-115 ; XXX, *L'assimilation culturelle des immigrants*, Assemblée générale de l'Union internationale pour l'étude scientifique

de la population, 1949, éditée avec le concours de l'U.N.E.S.C.O., Paris, I.N.E.D., 1950, 148 p. ; R. BASTIDE, *Sociologie et psychanalyse*, Paris, P.U.F., 1950, 262 p. ; P. ALBOU, « L'acculturation » dans le *Bulletin de psychologie* (Paris), 21 février 1955, VIII, n° 4, pp. 203-219 ; P. ALBOU. « Le mariage mixte approche psycho-sociologique » dans les *Annales juridiques, politiques, économiques et sociales* (Alger), 1957, n° 1, pp. 3-40 ; R. BASTIDE, « Problèmes de l'entrecroisement des civilisations et de leurs œuvres », dans le *Traité de sociologie, sous la direction de GURVITCH*, Paris, P.U.F., t. II, 1960, pp. 315-332 ; XXX, *Le racisme devant la science*, Paris, Gallimard, U.N.E.S.C.O., 1960, 548 p. paru précédemment en fascicules ; J. DEJEUX, « Les mariages interraciaux » dans *Le problème racial*, Lyon, S.P.M., 1961, pp. 117-140 ; A. MEMMI, Préface à la réédition de son roman *Agar* dans *Témoignage chrétien*, 17 mai 1963 ; P.H. MAUCORPS, A. MEMMI, J.F. HELD, *Les Français et le racisme*, Paris, Payot, 1965, pp. 121-124, 137-140 ; A. MEMMI, *La Libération du juif* (t. II du *Portrait d'un juif*), Paris, Gallimard, 1966, ch. 6 Le mariage mixte, pp. 77-92.

b) Le ménage islamo-chrétien (ou le mariage d'un musulman avec une femme des « gens du Livre »).

Mentionnons seulement ce que rapporte n'importe quel ouvrage de droit musulman ou d'initiation à la religion musulmane : il est licite pour un musulman d'épouser une chrétienne ou une juive, mais illicite si cette femme est « une idolâtre, une polythéiste ou une athée », ou une renégate. Il est illicite et interdit pour une musulmane d'épouser un non-musulman.

Cette inégalité entre l'homme et la femme n'est pas sans poser quelques problèmes à notre époque, surtout quand la lettre d'un code de statut personnel, ne mentionne pas explicitement cet empêchement de religion (comme c'est le cas en Tunisie, par exemple).

Voir IBN ABI ZAYD AL-QAYRAWANI, *La Risâla*, trad. 2. Bercher, Alger, J. Carbonel, 1952, p. 179 ; KHALIL BEN ISHAQ, *Abrégé de la loi musulmane selon le rite de l'imam Malek*, trad. G-H Bousquet, Alger, Maison des Livres, Paris, A. Maisonneuve, 1958, t. II, Le statut personnel, § 117 et 118, pp. 34-38 ; M. HAMIDULLAH, *Initiation à l'Islam*, Paris, Impr. de Carthage, Publications de l'Amicale des musulmans en France, n° 1, 1963, n° 532-534, pp. 203-204.

c) Les ménages mixtes algéro-européens.

Il faut mentionner tout d'abord, comme recoupant notre sujet la synthèse documentaire de J. BERQUE dans « Recherches récentes en matière de relations raciales », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. XIII, n° 2, 1961 : « L'Afrique au nord du Sahara » (les mariages mixtes, pp. 198-199), et *Le Maghreb entre deux guerres*, déjà cité, mais qui n'intéresse pas la période qui nous occupe ici. De même que J.-P. CHARNAY, *La vie musulmane en Algérie d'après la jurisprudence de la première moitié du XXe siècle*, déjà cité (pp. 265-266).

Comme ouvrage ou comme numéros spéciaux de revues consacrés entièrement au problème nous n'avons que :

H. MARCHAND, *Les mariages franco-musulmans* (Alger, Vollaot-Debaq, 1954, 232 p.). Ouvrage plutôt médiocre, cependant l'auteur donne des statistiques. Ses chapitres sur la psychologie, le point de vue juridique et le point de vue religieux manquent de profondeur et versent trop dans les clichés et la fantaisie. L'auteur examine encore les romans algériens écrits sur ce sujet.

XXX, *Le mariage mixte franco-musulman*, numéro spécial, n° 3-4, 1955, des *Annales juridiques, politiques, économiques et sociales* : H. MARCHAND, « Considérations sur les mariages franco-musulmans », pp. 1-29 ; C. KEHL, « Le mariage mixte algérien », pp. 29-138 ; P. GUIHO, « Les conflits entre la loi française et le statut personnel des musulmans algériens en matière de mariage », pp. 129-205 ; bibliographie pp. 140-141. Dans ces mêmes *Annales* a paru en 1957 (déjà cité) la bonne étude sociologique de P. Albou.

Sur un plan sociologique, notons au passage une voie de recherche ouverte par L.-J. DUCLOS dans « Réflexions sur le nationalisme marocain » dans *Les nationalismes maghrébins* (Paris, Fondation nationale des sciences politiques, « Etudes maghrébines », n° 7, 1956, pp. 43-44 « Expression biologique commune du nationalisme »).

Sur le plan de la statistique, on trouvera des renseignements dans H. WEILER, « Peuplement et démographie », ch. III « L'Algérie d'aujourd'hui » de *l'Initiation à l'Algérie* (Paris, A. Maisonneuve, 1947, pp. 123-164). Pour la France (Algériens travailleurs en France) certains numéros des *Cahiers nord-africains* ont donné des chiffres selon des secteurs professionnels : voir les numéros 37, 43-44, 48, 49, 51, 54, 67, 81, 83, 89, 90-91, 97, 100, de 1954 à 1964 ; de même dans le compte rendu du *Séminaire nationale sur l'émigration*, Alger, Palais des Nations, 8-13 août 1966 (édit. de l'Amicale des Algériens en France), pp. 36-37, des chiffres partiels mais intéressants car ils sont récents. Cependant nous n'avons rien pour l'instant sur le nombre (important) de ménages mixtes vivant actuellement en Algérie, du moins rien de public ; des sondages partiels révèlent toutefois que ce problème demanderait une étude sociologique, psychologique et religieuse sérieuse. D'autres statistiques sont données ici ou là dans les études qui suivent.

Ainsi nous pouvons consulter : G.-H. BOUSQUET, « Les unions mixtes et l'état civil européen » dans la *Revue africaine*, t. LXXXVII, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trim. 1943, pp. 273-278 ; XXX, « Le mariage mixte en Algérie » dans *L'effort algérien*, n° 793, 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin 1950 (à propos d'une enquête épistolaire dans *Salam Irfikia*) ; Ed. GORRIER, *Mariages-race-religion en milieu prolétarien* » dans *Le drame contemporain de la famille* (Journées d'études de l'U.N.C.A.H.S., mai 1953, pp. 118-126) ; Léo BOCCART, « Les Algériens en France. Adaptation réussie ou non réussie » dans *Français et émigrés, nouveaux documents sur l'adaptation*, (Paris, P.U.F., Travaux et Documents, I.N.E.D., Cahier n° 20, 1954, pp. 72-73, le ménage mixte) ; A. MICHEL, *Familles, industrialisation*,

*logement* (Paris, C.N.R.S., 1959, passim, mais surtout pp. 143-144, 153-155, 160-162, 169-174, 222-226) ; G-H. BOUSQUET, « Milieux musulmans d'Afrique du Nord et civilisation européenno-chrétienne » dans les *Actes du Colloque sur la sociologie musulmane*, Bruxelles, 11-14 septembre 1961 (Centre pour l'étude des Problèmes du monde musulman contemporain, 1961), pp. 387-388 les mariages mixtes.

*Du côté algérien*, quelques études ou articles simplement, le reste (cf. infra) relevant des témoignages :

M. BENNABI, *Les conditions de la renaissance algérienne* Les problèmes d'une civilisation (Alger, En-Nahdha, 1949, p. 71, un court passage).

H. BOUBAKEUR, « La musulmane d'aujourd'hui » dans *Rythmes du monde*, n° 4, 1950, pp. 28-29.

A. SEFTA, « Les mariages mixtes de plus en plus admis et de plus en plus fréquents éléments d'harmonie de l'Algérie nouvelle » dans *Alger-revue*, autonome, 1961, pp. 40-45, avec des interviews.

SAADIA et LAKHDAR, *L'aliénation colonialiste et la résistance de la famille algérienne*, déjà cité, pp. 149-155. Partiel malgré quelques observations biens vues.

F. M'RABET, *La femme algérienne*, déjà cité, pp. 41-48, 59-64, 110-116. Très « percutant » mais ne donne cependant qu'un aspect (assez noir) de la situation.

1<sup>er</sup> Congrès de l'Union nationale des femmes algériennes, Alger, 19-23 novembre 1966. Cf. le compte rendu dans le *Bulletin intérieur du F.L.N.* Secrétariat exécutif, nouv. série, n° 4, pp. 15, 16-17, 19 : On relève comme « signe inquiétant : la répétition des cas de mariage d'Algériennes avec des étrangers » ; dans les Résolutions finales (p. 22), le Congrès « désapprouve le mariage mixte dans la mesure où il perturbe gravement l'équilibre de la famille. Le mariage mixte pose en outre de multiples problèmes qui doivent interdire aux futurs cadres d'accéder aux postes de responsabilités, notamment aux Affaires étrangères ». Dans la motion sur l'émigration, on note également de multiples problèmes dont celui (p. 24) de « la répétition des mariages mixtes avec leurs répercussions sur les plans familial et politique ».

Enfin l'article 12 de la loi n° 63-96 du 27 mars 1963 portant code de la nationalité stipule que « la femme étrangère qui épouse un Algérien peut acquérir la nationalité algérienne par l'effet du mariage » (*J.O.R.A.*, n° 18, 2 avril 1963, p. 306).

#### d) Témoignages

Ce sont surtout des lettres publiées dans les courriers des lecteurs des périodiques. Cette « littérature » n'est sans doute pas toujours facile à exploiter, des lettres pouvant être - et parfois en effet écrites sur commande par la rédaction du journal. Cependant, ces témoignages reflètent ordinairement le vécu et l'opinion de ceux ou

celles qui peuvent écrire en français. On aurait tort de les négliger car ils sont significatifs et peuvent apporter beaucoup, surtout s'ils ne sont pas isolés mais font partie d'un ensemble de lettres qui traitent du même problème : des constantes se révèlent peut-être qui vont dans tel ou tel sens.

ANISSA, « Enquête épistolaire sur le mariage mixte » dans *Salam Ifrikia*, n° 32, avril 1950 ; n° 33, mai 1950 ; n° 35, juin 1950. Cette série de lettres fut à l'époque extrêmement intéressante : en général ces lettres mettaient en garde contre le mariage mixte, surtout contre le mariage d'une musulmane avec un non-musulman.

H. ARTHUR, « Rêves et réalités des mariages mixtes entre chrétiennes et musulmans » (*Fédération internationale des Amis de la jeune fille*. Genève, Branche française, Paris 1954, pp. 1-9). Pour déconseiller cette union. Dans cette brochure, encore : un Avant-propos de M.O. MONOD et une étude juridique (pp. 10-12) de L. MILLOT.

XXX, « J'ai épousé un Nord-africain » dans *Foyers*, n° 3, décembre 1955 (repris dans *Ecclésià*, n° 85, avril 1956, p. 27-30). Témoignage individuel, en France.

XXX, Témoignage dans les *Cahiers nord-africains*, n° 49, novembre-décembre 1955, pp. 63-66. En France (« une douloureuse inquiétude »).

XXX, Lettre citée par J. DEJEUX dans *Le problème racial* (déjà cité) (1961, p. 138).

A. FRANCOIS, « Enquête sur le racisme et l'amour : Si c'est une fille nous l'appellerons Nadia, si c'est un garçon Noureddine » dans *Jeune Afrique*, n° 224, 21 mars 1965, pp. 28-31. Quelques cas en France, en dehors de l'épreuve du milieu familial en Algérie.

Courrier des lecteurs dans *Le Peuple*, 14, 15, 18, 19, 24, 26 et 29 octobre 1963 (cf. *Revue de Presse*, n° 79, novembre 1963). Trahison dit l'une, non répond l'autre. Vous faite fausse route, écrit-on à une Algérienne ; il peut être bon pour les hommes de se marier avec des étrangères, mais le contraire n'est pas bon : une musulmane ne peut pas se marier avec un non musulman.

Z. OUNISSI, « Le mariage avec les étrangères ! » (en arabe) dans *El Djeïch*, septembre 1965 (cf. *Revue de Presse*, n° 99, novembre 1965). Ce témoignage est particulièrement significatif d'une certaine mentalité médiévale, « triomphaliste » et frisant le racisme. Se marier avec des étrangères est une trahison : « Que deviendront alors la virilité, la gloire algérienne, le caractère national arabo-islamique de notre vigoureuse jeunesse ? ».

XXX, « Une Algérienne parle : tout a commencé par une crise religieuse » (propos recueillis par Mounira Chelli) dans *Jeune Afrique*, n° 329, 30 avril 1967. Témoignage plein d'intérêt.

Courrier des lecteurs dans *El Moudjahid*, du 26 avril au 29 mai 1967 (68 lettres, deux billets de KRIKECHE et une lettre du cheikh ABBAS,

président du Conseil supérieur islamique) (cf. *Revue de Presse*, n° 115, mai 1967). Le point de départ fut la question de la dot : « le mariage avec une étrangère reviendrait moins cher que celui avec une Algériennes » ; « nos sœurs Algériennes sont à des prix inabordables » ! Mais outre ce point de vue, exposé parfois avec humour, de nombreux autres aspects de ces unions ont été soulevés et l'avantage de ce courrier est qu'il permit à des étrangères de s'exprimer ainsi qu'à des Algériens mariés avec celles-ci. Et ceci empêchait une vue trop unilatérale des choses. Pour une synthèse sur ce courrier, voir L. PORTIER, « Débat public sur les mariages mixtes en Algérie » dans *Terre entière*, n° 24, juillet-août 1967, pp. 67-81.

### E) Prostitution

a) Dans les campagnes.

Nous ne citerons ici que trois ouvrages d'ordre ethnographique :

E. DERMENGHEM, *Le culte des saints dans l'Islam maghrébin* (Paris, Gallimard, 1954) (pp. 223-252, coutumes à propos de Sidi Ben Youssef).

E. DERMENGHEM, *Le pays d'Abel* (Paris, Gallimard, 1960, pp. 63-96, 174-175, « Le Sahara des Ouled-Naïl, des Larbaa et des Amour »).

M. GAUDRY, *La société féminine au Djebel-Amour et au Ksel* (Alger, Société algérienne d'impressions diverses, 1961, pp. 197-206). Cf. aussi son ouvrage précédent, *La femme chaouia de l'Aurès* (Paris, Geuthner, 1929, pp. 121-126).

b) Dans les villes.

Nous ne trouvons que peu de références récentes sur la question :

XXX, *Le problème de la prostitution et ses aspects particuliers en Algérie* (Fédération algérienne de l'A.C.J.F., Impr. L. Crescenzo, 1946, 18 p.). Cette brochure est instructive. Elle passe en revue l'origine des prostituées et, se basant sur la thèse du Dr STRICH (« Centre de salubrité d'Alger », Fac. d'Alger, 1943), montre que les deys percevaient un impôt sur ce « commerce », bien que, selon le P. DE HAEDO, les maisons de prostitution n'étaient pas tolérées. Les auteurs exposent ensuite la législation du 11 août 1830 instituant une visite médicale hebdomadaire, puis l'arrêté le plus récent alors, celui du 15 juin 1944. Viennent enfin des propositions pour assainir la cité.

M. LEPOIL, *Faut-il abolir la prostitution ?* (Alger, Heintz, 1947, 62 p.). L'ouvrage se veut une « critique objective de la loi du 13 avril 1946 » et l'auteur essaie de voir quelles seraient les conséquences de l'application de la loi en Algérie ; sont cités en outre *in fine* des textes officiels depuis 1929.

H. MARCHAND, « La prostitution indigène à Alger » et « Une coutume curieuse des prostituées arabes » dans *Mélanges d'anthropologie et de sociologie nord-africaine* (Alger, Impr. C. Vollot, 1951, pp. 125-157). Ces articles datent de 1934 et 1937.

XXX, « Les Algériens et la prostitution » dans *L'effort algérien*, n° 839, 16 novembre 1951. Cet article donne les conclusions de la J.U.M.A. (Jeunesse unitaire musulmane algérienne) et note qu'en 1938 le cheikh BOULAHBAL, muphti de la grande mosquée de Bougie, avait souligné « le caractère illicite de la prostitution sous toutes ses formes ».

XXX, Brochure du *Secrétariat social* d'Alger (n° 4, 1951), sur la prostitution son aspect moral, la législation française et algérienne, le projet d'aménagement de la réglementation. Les « maisons » sont en effet maintenues en Algérie malgré la loi du 13 avril 1946, dite Marthe Richard.

XXX, Courrier des lecteurs de *L'effort algérien*, n° 54, 30 novembre 1951, au sujet de la réglementation de la prostitution.

XXX, *Al Morchid*, décembre 1951 (en arabe) fait allusion à la préoccupation de l'Assemblée algérienne de prendre des décisions ou d'émettre des vœux quant à la réglementation.

*Al Qabas*, 20 septembre 1952 (en arabe), publie une lettre d'une lectrice félicitant le journal d'avoir entrepris une campagne contre la prostitution en milieu musulman.

G. CONESA, « Panorama de la pègre algéroise » dans le *Journal d'Alger*, du 6 au 27 mars 1953 (15 articles à lire avec les réserves d'usage quand il s'agit de la sensation, mais néanmoins bien documentés).

XXX, *Al Basair*, 30 avril 1954 (en arabe) et *L'effort algérien*, n° 951, 6 mai 1954, annoncent qu'une mission parlementaire doit parcourir l'Algérie du 6 mai au 22 mai pour étudier la possibilité d'appliquer la loi Marthe Richard et de supprimer « la prostitution officielle » qui grouperait, selon *Al Basair*, 2.500 femmes. Le *Secrétariat social* d'Alger publie une étude sur « La moralité publique en Algérie ».

ABOULHASSAN, « La prostitution sous-produit du régime colonial » dans *La République algérienne*, n° 29, 14 mai 1954, nouv. série. Le problème est vu sous une certaine optique quand on pense à ce qui existait, en Algérie et ailleurs, avant les régimes coloniaux.

J. SCHELLES, « Contre la prostitution en Algérie », tract repris dans *Afrique-Informatiçn*, n° 27, 15 mai 1954, 2 p. Excellent appel aux responsables pour la fermeture des « maisons », la situation étant illégale vu la loi du 13 avril 1946 ; l'auteur, après avoir parlé des causes de la prostitution en Algérie, expose les motifs de fermeture des lieux réservés à la débauche.

J. SCHELLES, « Contre le trafic des femmes en Afrique du Nord », dans *Le Document social*, mai 1957. La loi du 13 avril 1946 n'est pas encore appliquée et la police d'Etat tolère l'exploitation de 242 « maisons » sur le territoire algérien et l'existence de 172 débits de boisson dans ces établissements de prostitution en violation de la loi du 1<sup>er</sup> octobre 1917. L'auteurs écrit que les protestations réitérées (cf. Lettre du 4 août 1955 à J. SOUSTELLE), les pétitions et votes de motions présentées

au Gouvernement à Paris n'ont pas eu de résultat décisif. Le trafic des femmes de la France vers l'Algérie a été l'objet de plusieurs poursuites judiciaires.

SAADIA et LAKHDAR, *L'aliénation colonialiste et la résistance de la famille algérienne*, déjà citée, pp. 87-144. Très partiel et vu sous une certaine optique politique et généralisante, mais à lire cependant.

Depuis l'indépendance :

S. VIOLA, « Les « Madames » d'Alger », dans *Le Nouvel observateur* n° 104, 9 novembre 1966, pp. 31-32. N'apporte pratiquement rien de nouveau.

M. CHELLI, « Un mot à nos dragueurs » dans *Jeune Afrique*, n° 349, septembre 1967, pp. 32-33. Au sujet des comportements de certains Nord-Africains en vacances ou faisant leurs études à Paris, « Ne nous y trompons pas, note l'auteur, le respect que l'homme arabe voue à la femme (l'analyse le plus superficielle le prouverait) ne s'adresse nullement à elle, mais à l'ordre social (celui du père et des frères) qu'elle représente ».

R. VAUTIER, reportage « sur le marché de la chair » (Africaines et Maghrébines prostituées à Paris et en Province) dans *Jeune Afrique*, n° 293, 7 août 1966.

XXX, « Non à la débauche », « Non au mercantilisme », « Pour que cesse le stupre », « Articles ou... réalités néfastes » (avec photos à l'appui), courts articles dans *La République* (Oran), 25, 27, 29 et 30 novembre 1967. De nombreux jeunes ont protesté dans des lettres envoyées au journal, certains considérant ces articles comme « licencieux, négatifs et démoralisants ». Le journal y répond dans son numéro du 30 novembre. Une douzaine de lettres sont publiées dans *La République* du 7 décembre 1967.

Z. ZERARI, « Flash sur les dragueurs... et sur... quatre roues » dans *Algérie-Actualité*, n° 111, 3 décembre 1967. Sans intérêt.

Dans le domaine littéraire, un recueil d'histoires cocasses (trente) situées dans le cadre du quartier réservé : G. et A. TALBERT, *La casbah de papa* (Paris, La jeune Parque, 1967, 364 p.).

Notons enfin que le code pénal punit de peines d'emprisonnement les actes d'homosexualité et de proxénétisme : J.O.R.A., n° 49, 11 juin 1966 (ordonnance n° 66-156, du 8 juin 1966 portant code pénal : p. 551, aux articles 338, 342 et 343).

## 2° ETHNOGRAPHIE ET FAMILLE

### A) Ouvrages généraux

Citons les livres bien documentés :

A. GOICHON, *La vie féminine au Mزاب* (Paris, Geuther, 1927, 345 p. et t. II, 1931, 159 p.).

M. GAUDRY, *La femme chaouia de l'Aurès* (Paris, Geuthner, 1929, 316 p.).

M. GAUDRY, *La société féminine au Djebel-Amour et au Ksel études de sociologie rurale nord-africaine* (Alger, Société algérienne d'impressions diverses, 1961, 529 p.).

G. TILLION, *Le harem et les cousins* (déjà cité), bien que plutôt ethnologique et sociologique.

### B) Vie familiale

J. ARIN, « La mère chez les citadins au Maghreb » dans *Terres d'Afrique*, n° 31, 1946, pp. 12-21.

H. JAHIER et Dr OULD MOHAND, « La sage-femme en Haute Kabylie » (étude folklorique) dans la *Revue algérienne, tunisienne et marocaine de législation et de jurisprudence*, n° 6, novembre-décembre 1954, pp. 171-181.

J. LANFRY, « Mariage (retour de la femme au domicile de ses parents sans répudiation) » dans le *Fichier de Documentation berbère*, 1947, 32 p. (ronéo), 2° édit. 1959, pp. 1-49.

E. GAUDISSARD, « Mauresques c'Alger » dans *Algéria*, n° 24, novembre-décembre 1951, pp.32-33.

Belaïd AIT ALI, « Lehdubegga-Démarches matrimoniales » dans le *Fichier de Documentation berbère*, 1958, n° 60, pp. 303-355 (texte kabyle et trad.).

YAMINA et S. LOUIS DE VINCENNES (trad.), « Le mariage kabyle » dans le *Fichier de Documentation berbère*, n° 68, 4° trim. 1960, II° Partie, 105 p. et n° 70, 2° trim. 1961, I° Partie réédit (I° édit. 1950), 91 p.

M. PLAUT, « Tamghart » (la belle mère kabyle) », dans *Liens*, n° 15, janvier-mars 1961, pp. 71-92.

H. GENEVOIS, « La famille » dans le *Fichier de Documentation berbère*, n° 75, 4° trim. 1962, 62 p.

Z. ZERARI, « Les fusils de l'honneur » dans *Algérie-Actualité*, n° 61, 18 décembre 1966.

### C) Education

ANISSA, « L'éducation religieuse de la femme » dans *As-Salam*, n° 19-22, septembre-novembre 1947.

FARIDA, « L'autorité paternelle vue par un jeune fille » dans les *Cahiers nord-africains*, n° 7-8, août-septembre 1950, pp. 24-27.

S.M. FRANÇOIS, « Politesse féminine kabyle » dans *Ibla*, n° 53, 1<sup>er</sup> trim. 1951, pp. 35-55 (repris dans le *Fichier de Documentation berbère*, avril 1952 et dans *Liens*, n° 4, mars 1958, pp. 18-25, n° 5, avril 1958, pp. 2-5 et n° 6, mai 1958, pp. 3-10).

J.M.L. « Puériculture berbère » dans « Médecines archaïques », supplément aux *Cahiers nord-africains*, n° 24, juin 1952, pp. 1-4.

A. SEFTA, « Les préoccupations éducatives des musulmans modernes » dans *Alger-revue*, février 1957, pp. 37-41.

H. GENEVOIS, « Education familiale en Kabylie » dans le *Fichier de Documentation berbère*, n° 89, 1<sup>er</sup> trim. 1966, 73 p.

#### D) Travaux et jours

Nous laissons de côté tout ce qui concerne l'artisanat proprement dit en tant que techniques diverses, ne retenant surtout que ce qui a trait à la sociologie ou à la psychologie.

H. BALFET, « Problèmes relatifs à la position sociale de la potière » dans les *Comptes rendus des Séances de l'Institut français d'anthropologie*, 1952, 6<sup>e</sup> fasc., pp. 20-22.

M. DEVULDER, « Rituel magique des femmes kabyles » dans la *Revue africaine*, t. CI, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. 1957, pp. 299-362.

M. DEVULDER, « Peintures murales et pratiques magiques dans la tribu des Ouadhias » dans la *Revue africaine*, t. XCV, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>me trim. 1951, pp. 63-103 (tiré-à-part Maison-Carrée, I.M.A., 1958, 48 p.).

G. LEFEBVRE, « Le portage de l'eau dans deux villages de la Petite Kabylie » dans *Libyca*, IX-X, 1961-62, pp. 199-214.

G. LEFEBVRE, « La toilette féminine dans deux villages de la Petite Kabylie » dans *Libyca*, XI, 1963, pp. 199-220.

G. LEFEBVRE, « Enquête sur le portage de l'eau en Algérie » (premiers résultats) dans *Libyca*, XIII, 1965, pp. 269-286.

J.P. SAVARY, « Anneaux de cheville d'Algérie » dans *Libyca*, XIV, 1966, pp. 381-416.

### 3<sup>e</sup> LECTURE SOCIOLOGIQUE D'ŒUVRES LITTÉRAIRES

#### A) Etudes générales

Mis à part un Mémoire de fin d'études consacré à la famille algérienne à travers la Littérature algérienne d'expression française, nous ne trouvons pas de travail d'ensemble un peu important publié pour le grand public sur cette question précise. Citons néanmoins :

J. DEJEUX, « Romans sur les milieux féminins algériens » dans les *Cahiers nord-africains*, n° 82, février-mars 1961, pp. 53-61, et *Confluent*, n° 15, septembre-octobre 1961, pp. 519-527.

P. CATRICE, « Femmes écrivains d'Afrique du Nord et du Proche Orient » dans *L'Afrique et l'Asie*, n° 59, 3ème trim. 1962, pp. 21-44. L'étude débordé l'Algérie et parle davantage des auteurs que du contenu sociologique des œuvres.

A. ROTH, *Le théâtre algérien* (Paris, Maspéro, 1967). Cette thèse de 3ème cycle sur le théâtre dialectal algérien de 1926 à 1954 aborde les thèmes de ce théâtre, en particulier ceux du mariage mixte, du mariage et de l'émancipation féminine (pp. 130-137, 147-157).

## B) Œuvres

### a) Bibliographies.

On pourra se reporter à deux bibliographies qui donnent une vue d'ensemble de la littérature algérienne d'expression française

J. DEJEUX, J. ARNAUD, A. ROTH, A. KHATIBI, *Bibliographie de la littérature nord-africaine d'expression française 1945-1962*, sous la direction d'Albert MEMMI (Paris/La Haye, Mouton, Ecole pratique des Hautes Etudes de la Sorbonne, VI° section, 1965, 50 p.).

J. DEJEUX, « Bibliographie de la littérature algérienne d'expression française, 1<sup>er</sup> juillet 1962-30 juin 1967 » dans les *Cahiers algériens de Littérature comparée* (Alger, Fac. de Lettres), 1967, n° 2, pp. 121-194.

### b) Anthologies

Outre les *Anthologies* de la littérature algérienne mentionnées dans les bibliographies précédentes, notons simplement quelques pages groupant des textes se rapportant à notre sujet : YAHIA, « La promotion de la femme à travers quelques textes littéraires maghrébins » dans FAIZA, n° 58, juillet 1967, pp. 2-4. Ce n'est que très partiel.

### c) Ouvrages.

— Ecrits par des femmes :

Algériennes.

M.L. AMROUCHE, *Jacinthe noire* (Paris, Charlot, 1947, 374 p.). Roman.

M. TAOS (AMROUCHE), *Rue des tambourins* (Paris, La Table Ronde, 1960, 355 p.). Roman.

F. AIT MANSOUR AMROUCHE, « Ma mère » (Mémoires) dans *L'Algérien en Europe*, n° 7, 16 janvier 1966.

Dj. DÉBÈCHE, *Leïla, jeune fille algérienne* (Alger, Impr. Charras, 1947, 191 p.). Roman.

Dj. DÉBÈCHE, *Aziza* (Alger, Impr. Imbert, 1955, 182 p.). Roman.

A. DJEBAR, *La soif*, (Paris, Juillard, 1957, 163 p.). Roman.

A. DJEBAR, *Les impatients* (Paris, Juillard, 1958, 239 p.). Roman.

A. DJEBAR, *Les enfants du nouveau monde* (Paris, Juilliard, 1962, 219 p.). Roman.

A. DJEBAR, *Les alouettes naïves* (Paris, Juilliard, 1967, 236 p.). Roman.

Au sujet de ces romans d'Assia Djebbar on pourra prendre connaissance des interviews accordées par l'auteur dans : *Témoignage chrétien*, 26 juillet 1957 ; *L'Action*, 8 septembre 1958 ; *Jeune Afrique*, n° 87, 4 juin 1962 et n° 351, 1<sup>er</sup> octobre 1967 ; *France-Observateur*, 24 mai 1962 ; *Dialogues*, n° 39, septembre-octobre 1967.

De nombreuses nouvelles, des contes, des récits et des poèmes ont paru dans des périodiques (cf. les Bibliographies citées) écrits par des Algériennes : D. AMRANE, N. ALLEM, N. BOUDALIA, A. GREKI, N. GUENDOZ, M. O'LAHSEN, F. RAHAL, Z. ZERARI.

#### Européennes.

S'il fallait faire le tour de la question, il conviendrait de citer ici un courant littéraire jalonné par les noms de Lucienne FAVRE, Elissa RHAIS, Maximillienne HELLER, Marie BUGÉJA, Irma YCHOU dont certaines ont commencé à écrire dès les années 20. Mais *La famille Ben Saïd* d'Irma YCHOU date de 1947.

Mentionnons surtout, comme plus récent, de G. ESTIVALS, *Zoubeida* (Paris, Le Seuil, 1960, 253 p.), roman bien écrit et très suggestif sur une famille du milieu bourgeois algérois.

— Ecrits par des hommes :

#### Algériens.

Les romanciers algériens ont mis en scène des femmes ou des familles dans leurs romans, mais souvent de manière épisodique. Cependant une lecture attentive de Feraoun, Dib ou Mammeri par exemple révèle beaucoup des comportements et attitudes. Ainsi donc, pour ne citer que quelques œuvres plus fécondes dans le domaine étudié ici (jeune fille, femme ou famille algériennes) : A. AZEGGAGH, *L'héritage* (Rodez, Subervie, 1966, 81 p.) ; M. BOURBOUNE, *Le mont des genêts* (Paris, Juilliard, 1962, 233 p.) ; M. DIB, *La grande maison* (Paris, Le Seuil, 1952, 190 p.), *Au Café* (Paris, Gallimard, 1955, pp. 69 et 83, deux nouvelles), *Qui se souvient de la mer* (Paris, Le Seuil, 1962, 191 p. (cf. l'interview de Dib dans *Les Lettres françaises*, 7 février 1963)), *Le talisman* (Paris, Le Seuil, 1966, 140 p. nouvelles) ; R. FALAKI, *Le milieu et la marge* (Paris, Denoël, 1964, 225 p.) ; M. FERAOUN, *Le fils du pauvre* (Paris, Le Seuil, réédit. 1954, 130 p.), *La terre et le sang* (Paris, Le Seuil, 1953, 254 p.), *Les chemins qui montent* (Paris, Le Seuil, 1957, 222 p.), *Jours de Kabylie* (Alger, Baconnier, s.d. (1954), essai, voir pp. 87, 95, 105) ; M. HADDAD, *La dernière impression* (Paris, Juilliard, 1959, 204 p.), *L'élève et la leçon* (Paris, Juilliard, 1960, 158 p.) ; Y. KATEB, *Nedjma* (Paris, Le Seuil, 1956, 256 p.), *Le Polygone étoilé* (Paris, Le Seuil, 1966, 182 p.) ; M. MAMMERI, *La colline oubliée* (Paris, Plon, 1952, 255 p.), *L'opium et le bâton* (Paris, Plon, 1965, 290 p.).

De même les pièces de théâtre peuvent mettre en scène telle figure de femme militante ou de mère pendant le combat, telle lutte d'une jeune fille pour s'émanciper. Ainsi : M. BOUDIA, *Naissances*, suivie de *L'Olivier* (Lausanne, la Cité, 1962, 107 p.) ; H. BOUZAHER, *Des voix dans la Casbah* (Paris, Maspéro, 1960, 117 p.) ; Y. KATEB, *Le cercle des représailles* (Paris, Le Seuil, 1959, 169 p. contenant trois pièces) ; H. KRÉA, *Théâtre algérien* (Tunis, S.N.E.D., 1962, 181 p.) ; K. M'HAMSADJI, *La dévoilée* (Rodez, Subervie, 1959, 101 p.).

Des nouvelles, contes, récits, poèmes seraient à ajouter ici. On ne peut cependant que renvoyer aux Bibliographies déjà citées, en faisant une investigation méthodique de ces œuvres littéraires dispersées dans les périodiques et qui ont pour thème une famille ou la femme algérienne.

#### Européens.

Ce serait surtout et principalement par le biais des ménages mixtes que la femme algérienne pourrait être recherchée dans les romans écrits par des Européens (ou mêmes Européennes). Ainsi : J. H. LOUWICK, *Tayeb* (Paris, Flammarion, 1956, 313 p.) ; J. ORIANO, *Driss* (Paris Julliard, 1959, 225 p.) ; A. DURAND, *Idir et Thérèse* (Montreux, Corbaz, 1958, 217 p.) ; Cl. ETCHERELLI, *Elise ou la vraie vie* (Paris, Denoël, 1967, 284 p.), etc..

On pourra se reporter à J. DEJEUX, « Essai de bibliographie algérienne, 1<sup>er</sup> janvier 1954 - 30 juin 1962 (lectures d'une guerre) » dans les *Cahiers nord-africains*, n° 92, octobre-novembre 1962, pp. 74-81.

#### C) Œuvres cinématographiques.

Le cinéma algérien étant né, il est possible de faire une lecture sociologique très suggestive de certains courts métrages surtout, mais aussi de longs métrages. On pourra lire : « Femmes maghrébines à l'écran » dans *Jeune Afrique*, n° 275, 3 avril 1966.

Les œuvres : *Le vent des Aurès* de Mohamed LAKHDAR-HAMINA (pour la mère) ; *La nuit a peur du soleil* de Mustapha BADIE, *Conflit et L'obstacle* de Mohamed BOUAMARI (deux bons courts métrages, le second surtout très courageux) ; *Comme une âme de Dahmane* BOUGUERMOUH ; *Elles* d'Ahmed LALLEM ; *Après-midi* de Sebja, etc.

### 4° PSYCHOLOGIE SOCIALE

#### A) Témoignages sur le mariage et sur l'émancipation féminine.

a) Un ouvrage a paru, émouvant et faisant vibrer la corde sensible : Zoubeida BITTARI, *O mes sœurs musulmanes, pleurez* (Paris, Gallimard, 1964, 217 p.). Ce récit est certes émouvant et le cas raconté n'est qu'un

exemple parmi des milliers d'autres ; ce témoignage dépeint donc une réalité trop vraie. On pourra lire la recension qui en est faite par Naïma EL ALAOUI dans *La Vie africaine* (n° 53, décembre 1964, pp. 26-27) où l'auteur pense que les personnages de ce livre sont dépassés : « Personne en Afrique, surtout pas en Algérie, où cette dernière décade a bien compté pour un demi-siècle, ne saurait s'identifier aujourd'hui à ces personnages » ! Cependant des Algériens d'aujourd'hui ayant lu le récit disent : « Mais c'est courant » !

Ce témoignage en tout cas aide à comprendre par le cœur ou permet de soupçonner à défaut d'études scientifiques les névroses ou les crises graves déclenchées par des situations conflictuelles dans certains ménages. Il n'apporte rien de nouveau sur le plan ethnographique, mais cette autobiographie n'en est pas moins digne d'être entendue.

b) *Courrier de lecteurs* (et témoignages).

Ces courriers de lecteurs, comme on l'a dit, sont à lire avec circonspection, vu la façon dont parfois la rédaction du journal peut orienter, faire écrire des lettres ou supprimer même dans des lettres ce qui ne va pas dans le sens officiel. Nous avons pu trouver plusieurs lettres qui avaient exactement le même contenu à la lettre mais dont l'auteur avait un nom différent. On peut ainsi relancer périodiquement tel problème sur la place publique. Ceci dit, ces courriers de lecteurs demeurent très suggestifs et instructifs. Nous mentionnons ici les séries les plus importantes, laissant de côté les lettres isolées.

ANISSA, Reportage épisodique sur l'émancipation féminine (le voile, etc.) « L'émancipation des musulmanes de l'Afrique du Nord » dans *As-Salam*, n° 8, 15 janvier 1954, n° 11, 1 mars 1947, n° 12, 13 mars 1947 ; sur le mariage n° 22, 1<sup>er</sup> novembre 1947 ; sur le mariage mixte voir les références citées plus haut.

« Cent foyers vus du côté féminin » suivi de « Cœur d'une mère » dans les *Cahiers nord-africains*, n° 27, décembre 1952, pp. 45-58.

Chronique du « Jeune Algérien », séries de lettres parfois longues et d'opinions sur le problème de l'émancipation de l'Algérienne dans *La République algérienne*, nouv. série, du n° 1, 9 octobre 1953 au n° 18, 12 février 1954, du n° 21, 12 mars 1954 au n° 38, 16 juillet 1954. Presque chaque livraison comporte une substantielle chronique, variée et pleine d'intérêt.

XXX, « Le problème de la femme d'après un instituteur » dans *La République algérienne*, nouv. série, n° 18, 12 février 1954 (même chronique).

XXX, Témoignages sur l'évolution féminine dans les *Cahiers nord-africains*, n° 49, novembre-décembre 1955, pp. 60-63.

Depuis l'indépendance, on trouvera un excellent *Dossier sur le problème de la femme algérienne* (Alger, Secrétariat social, *Information rapide*, nouv. série, n° 4, novembre 1963, 34 p.) qui regroupe quantité d'opinions et de réflexions d'Algériens et Algériennes.

BAHDJA, Lettre d'une jeune Algérienne dans *Le Jeune Algérien*, n° 3 (1963) (cf. *Revue de Presse*, n° 81, janvier 1964).

Courrier des lecteurs du quotidien *Alger républicain*, à partir de décembre 1962 jusqu'en mai 1965. Courrier extrêmement fécond et intéressant (cf. quelques lettres dans la *Revue de Presse*, n° 82, février 1964). Plus de deux cents lettres sur le sujet.

Courrier des lecteurs du quotidien constantinois *An-Nasr*, surtout en juin et juillet 1965 et de temps à autre, en ce qui concerne notre sujet.

Courrier des lecteurs du quotidien algérois *El Moudjahid*, sur l'émancipation de la femme et le mariage à partir du 18 février 1967 jusqu'au 23 avril 1967 (33 lettres) ; du 26 avril au 29 mai 1967 sur le mariage mixte (déjà cité) ; du 23 novembre au 13 décembre 1967, sur le port du voile ; de même sur les mariages consanguins, les jeunes et leurs comportements (mars 1967, par exemple, cf. *Revue de Presse*, n° 113, mars 1967, etc.

Courrier des lecteurs de l'hebdomadaire *Révolution africaine*, en août, septembre et octobre 1964, par exemple. Mais en général les lettres sont beaucoup moins nombreuses que dans les quotidiens.

Une lecture attentive de ce courrier depuis le début de sa parution dans les journaux, surtout dans *Alger républicain*, et son étude systématique nous révèlent en résumé chez les jeunes filles et femmes algériennes, d'après ce qu'elles écrivent elles-mêmes : 1/ la revendication de la dignité de la personne humaine (compréhension, respect, reconnaissance des valeurs morales et intellectuelles chez la femme de la part de l'homme ; ne plus être considérées comme des mineures par des paternalistes qui se penchent sur leur sort ou qui les « protègent », ne pas être traitées « comme des savates », « ne pas être considérées comme du bétail » ; bref on s'élève contre la femme « objet », « chose » ! 2/ La revendication de la liberté (dans le choix du conjoint, dans le travail, la mixité dans les écoles, etc. ; pas de contrainte donc dans le mariage). 3/ La revendication de l'instruction (des écoles pour les filles et la mixité ; possibilité pour les filles de terminer leurs études et non pas être retirées du lycée pour être mariées contre leur gré). D'une façon générale, ces jeunes sont contre le voile, la polygamie, le mariage forcé, la dot, les festivités tapageuses, le luxe effréné et le tapage nocturne à l'occasion des mariages (pour divorcer trois mois après !).

### c) Interviews et propos.

« Propos de lycéens sur le problème de la mixité » dans *Alger républicain*, 18, 19, 20 et 21 février 1964 (cf. *Revue de Presse*, n° 83, mars 1964). Débat intelligent et instructif : les jeunes disent être contre la débauche, les salles de jeux, etc. pour une reconversion des esprits et une éducation de l'homme (« changer notre éducation morale »). Dans ce débat et dans de nombreuses lettres dispersées se rapportant au même sujet, les filles revendiquent le respect, la reconnaissance de leur dignité et refusent le dévergondage. Cependant il y a en général

loin des grandes déclarations de bonnes intentions aux actes vécus : On protège et on respecte surtout sa propre sœur. Il y a souvent un abîme entre ce qu'on dit et ce qu'on fait.

XXX, Les jeunes filles algériennes : « Laissez-nous choisir », extraits de *Jeunesse* (n° 21, 13 novembre 1964) repris avec des interviews et lettres dans la *Revue de Presse*, n° 90, décembre 1964 (à propos de cas de suicides).

« Jeunes filles d'Algérie » interviews dans *Dialogues*, n° 17, nouvel An 1965.

XXX, « Trois jeunes donnent leur avis sur le mariage » dans *Alger républicain*, 16 et 17 mars 1965.

XXX, « Une Algérienne parle » : « Tout a commencé par une crise religieuse » propos recueillis par Mounira Chelli dans *Jeune Afrique*, n° 329, 30 avril 1967.

XXX, « Les mémoires d'une Algérienne rangée » propos recueillis par Mounira Chelli dans *Jeune Afrique*, n° 334, 4 juin 1967.

Lettres, interviews et propos sont rapportés aussi par Fadéla M'rabet dans ses ouvrages déjà citées : *La femme algérienne* et *Les Algériennes*.

## B) Innovations

Le professeur G-H. BOUSQUET a relevé un certain nombre d'innovations, du moins avant l'indépendance de l'Algérie : « Annonces matrimoniales islamiques » dans la *Revue africaine*, t. LXXXIX, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trim. 1945, pp. 117-119, de même dans les *Actes* du colloque de sociologie musulmane (Bruxelles) déjà cité, pp. 383-387, en se référant à l'*Echo d'Alger* et à la *Dépêche algérienne* ; « Notes sur quelques petites bid'as dans la *Revue africaine*, t. XCIV, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trim. 1950, pp. 159-160 (en particulier l'anneau de mariage, qui n'est pas islamique) ; « Promenades sociologiques : II, Eros au parc de Galland » dans la *Revue africaine*, t. XCIX, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trim. 1955, pp. 195-196 (graffiti apposés sur les arbres par les amoureux : noms algériens).

Cependant nous ne trouvons pas pour l'instant de « courrier du cœur », comme celui que nous lisons dans la revue tunisienne *Faiza*.

## C) Défense de l'honneur et de la morale.

Quelques réactions au sujet par exemple du défilé, le 1<sup>er</sup> novembre 1965, de jeunes filles court vêtues. Un imam s'étant élevé contre la tenue sportive de celles-ci, on a pu lire dans les journaux en opposition à cette pudibonderie : « Tartuferies » dans *El Moudjahid*, 15 novembre 1965 ; « La pudeur et la morale » dans *Algérie-Actualité*, n° 4, 14 novembre 1965 ; « Le petit centimètre de tissu... » dans *L'Algérien en Europe*, n° 4, 1<sup>er</sup> décembre 1965.

Quelques cas en justice : « Accusant sa femme d'adultère, il lui coupe le nez et lui rase la tête » dans *El Moudjahid*, 17 février 1967 (intéressant à cause des plaidoiries) ; « Il a battu à mort sa tante pour sauver l'honneur de la famille » dans *El Moudjahid*, 23 mai 1967 ; « Faut-il tuer pour l'honneur ? » dans *El Moudjahid*, 7 novembre 1967 (le cas), avec lettres des lecteurs *ibid.* 15, 17, 19 et 21 novembre 1967 (cas d'adultère : « ce cas nous paraît courant et nous croyons que n'importe quel homme « au sang chaud », particulièrement nous les Algériens et en tant que musulmans... tue pour l'honneur », lettre du 15 novembre).

## 5° DEMOGRAPHIE ET PLANIFICATION FAMILIALE

### A) Démographie

Il suffira de consulter le *Bulletin de Statistique générale*. Mais un certain nombre d'études de valeur sont à mentionner ici :

L. CHEVALIER, *Le problème démographique nord-africain* (Paris, P.U.F., 1947, 221 p.).

J. SAINT-GERMÈS, *Economie algérienne* (Alger, Maison des Livres, 1955, nouv. édit. 345 p., pp. 35-38).

R. SCHAEFER, *Révolution en Algérie* (Paris, France-Empire, 1956, sur la démographie pp. 176-202).

J. BREIL, *La population en Algérie, Rapport du Haut-Commissariat consultatif de la population de la famille, t. II* (Paris, Documentation française, 1957, 128 p.).

*L'Algérie et sa jeunesse* (Alger, Secrétariat social, 1957, 432 p.) pp. 31-36, 49-59.

R. GENDARME, *L'Economie de l'Algérie*, (Alger, A. Colin, 1959, 240 p.).

XXX, « Les données démographiques du problème algérien » dans les *Cahiers français*, août-septembre 1962.

F. BOVERAT, « L'évolution de la démographie algérienne », étude communiquée au Ministère des Armées (repris dans les *Documents nord-africains*, n° 495, 8 octobre 1962, 9 p.).

Depuis l'indépendance :

XXX, « La situation démographique de l'Algérie » dans *Révolution et travail*, n° 2, 8 mars 1963.

A. MORANSON, « Points de repère sur la démographie algérienne » dans *Confluent*, n° 50, avril-mai-juin 1965, pp. 218-229. Toute cette livraison de la revue est consacrée aux « Problèmes démographiques au Maghreb » (267 p.).

A. BENYOUSSEF (Tunisien), *Populations du Maghreb et Communauté économique à quatre, Esquisse d'une théorie démographique de l'intégration*, préface de J. Berque (Paris, Sorbonne, édit. S.E.D.E.S. 588 p.). Cette thèse soutenue en 1965 à Bordeaux représente une valeur de documentation remarquable. On pourra lire à ce sujet *L'Action* (Tunis) des 1, 7, 11, 12 et 13 août 1965.

On consultera enfin les données du recensement du 4 avril 1966 (Sous-Direction des Statistiques. Commissariat national au recensement de la population, Ministère des finances et du plan). On peut estimer la population algérienne à cette époque de l'ordre de 12.000.000. Ce recensement montre que 56 % de la population a entre 0 et 19 ans, 37 % entre 20 et 59 ans, 7 % 60 ans et plus. En 1964, la population urbaine représentait le tiers de la population totale (cf. *Revue de Presse*, n° 95, mai 1965). Pour 1000 habitants il naît 48 ou 50 enfants chaque année.

## B) Protection maternelle et infantile

### a) Islam et régulation des naissances

Les positions de l'Islam sont assez bien connues sur cette question :

G-H. BOUSQUET, « L'Islam et la limitation des naissances » dans les *Annales* de l'Institut d'Etudes orientales d'Alger, t. VIII, 1948, pp. 95-104 (repris dans *Population*, n° 1, janvier-mars 1951, pp. 121-128).

Imam GHAZALI, « De la concupiscence charnelle », trad. L. Bercher, dans *Hespéris*, t. XL, 3ème et 4ème trim. 1953, pp. 313-332 (extrait de *Ih'ya*).

Imam GHAZALI, *Le livre des bons usages en matière de mariage*, trad. L. Bercher et G-H. Bousquet (Paris, A. Maisonneuve, 1953, pp. 88-95 et 84-85, extrait de *Ih'ya*).

G-H. BOUSQUET, *La morale de l'Islam et son éthique sexuelle*, déjà cité.

S. DE LESTAPIS, *La limitation des naissances* (Paris, Spes, 1959, 315 p. sur l'Islam pp. 40-46).

XXX, *La prévention des naissances* (Travaux et Documents, Cahier n° 35 de l'N.E.D. Paris, P.U.F., 1960, 400 p.). Enquête historique : pour le monde islamique pp. 49 et 60.

M. SEKLANI (Tunisien), *La fécondité dans les pays arabes : données numériques ; attitudes et comportements* » dans *Population*, n° 5, octobre-décembre 1960, pp. 831-856. Etude documentée.

H. MADANI (Tunisien), « Le contrôle des naissances et l'Islam », extrait du discours à la Cour d'Appel de Tunis pour la rentrée 1963-64, dans *Confluent*, n° 50, 1965, déjà cité, pp. 323-327.

M. TALBI (Tunisien), « Le problème de la limitation des naissances dans le temps passé » (en arabe) dans *Al Fikr*, n° 1, octobre 1963, pp. 29-31. Cas de conscience posés aux muphtis en Afrique du Nord.

T.D. ALHILAY (Marocain), « Opinion sur la limitation des naissances » dans *Confluent*, n° 50, 1965, déjà cité, pp. 315-322.

J.G. « L'Islam face à la prévention des naissances » dans *Confluent*, n° 50, 1965, déjà cité, pp. 302-314. Etude bien documentée et qui fait le tour de la question non seulement quant à la régulation des naissances mais aussi quant à l'avortement (ce qu'en pense l'Islam).

M. Mekki NACIRI (Marocain), « Aperçu sur la planification dans la législation islamique » dans *Le Journal des médecins du Maroc*, t. III, n° 2, février 1967, pp. 139-151.

b) Surpeuplement et régulation des naissances

*Al Basaïr* du 11 février 1955 écrivait (en arabe) que la limitation des naissances n'était pas un solution sociale ni économique en Algérie ; c'était une « solution égoïste » qui tendait à sauvegarder les intérêts. Des articles et des ouvrages divers ont apporté leur contribution au problème :

XXX, « La limitation des naissances par voie autoritaire ? Non, Messieurs ! » dans *L'Effort algérien*, n° 993, 5 mai 1955.

XXX, « La poussée démographique : problème majeur de l'Algérie » dans *L'Effort algérien*, n° 1062, 8 novembre 1956.

F. BOVERAT, *Le facteur démographique dans le problème algérien* (Angoulême. Impr. Coquenard, octobre 1956, 12 p.).

F. BOVERAT, *Le surpeuplement accéléré de l'Algérie et ses conséquences tragiques* (Paris, 35, R. de Pentièvres, s.d., 55 p. cf. *Revue de Presse*, n° 3, mars 1956).

P. MICHAUX, « L'œuvre médico-sociale de la France en Algérie et ses incidences démographiques », dans *l'Algérie médicale*, t. 61, n° 1, janvier 1957, pp. 51-75.

P. PÉPIN, « La médaille de la famille française : élément d'une politique de population en Algérie » dans *L'Effort algérien*, n° 1112, 12 décembre 1957.

*L'Algérie surpeuplée* conditions pour une politique de population (Alger, Secrétariat social, 1958, 318 p.). Bon travail.

G-H. BOUSQUET, *De la nécessité et des possibilités d'une politique anti-conceptionnelle en Algérie* (Alger, I.E.D.A., 1958, 16 p.)

Secrétariat social, « Le problème démographique algérien Pour une politique de population » dans *L'Effort algérien*, n° 1167, 20 février 1959 et n° 1169-70, 13 mars 1959.

A. SEFTA, « Faut-il limiter les naissances ? » dans *Alger-revue*, printemps 1961, pp. 38-41.

XXX, « Surpeuplement et régulation des naissances » dans *Problèmes algériens - Travaux du Secrétariat social* (Alger, 1963, ch. IV, pp. 23-29).

XXX, « Orientations pour une politique de population » dans *Information rapide*, nouv. série, n° 7-8, mars-avril 1964, 42 p.

A. MICHEL, « Planification rationnelle et planification moderniste dans les familles maghrébines » dans *Confluent*, n° 40, mai 1964, pp. 423-435.

XXX, « Pour une doctrine humaniste de population », extrait de *L'Algérie surpeuplée* (déjà cité), dans *Confluent*, n° 50, avril-mai-juin 1965, pp. 339-355, consacré aux « Problèmes démographiques au Maghreb ».

M. BENNABI, « Le facteur démographique et le sous-développement » dans *Révolution africaine*, n° 253, 21 décembre 1967.

c) Allocations familiales et surpeuplement.

Quelques études seulement de 1952 à 1958 :

XXX, « Les allocations familiales des ouvriers agricoles et des travailleurs indépendants algériens », débats de l'Assemblée algérienne dans le *J.O.A.*, 26 juin 1952.

XXX, « Projet de transformation du régime algérien des allocations familiales » (Proposition de loi à l'Assemblée nationale) dans les *Documents nord-africains*, n° 70, 31 décembre 1952.

XXX, « Les allocations familiales en Algérie : définition des ayants droit » (Circulaire n° 48 du 3 février 1953 du Gouverneur général de l'Algérie) dans les *Documents nord-africains*, n° 89, 7 avril 1953.

XXX, « Allocations familiales et action sociale en faveur de l'habitat en Algérie » (Rapport de M. FONLUPT-ESPARABER à la séance de l'Assemblée nationale du 14 novembre 1952) dans les *Documents nord-africains*, n° 94, 15 mai 1953.

A. CHAULET, « Les allocations familiales favorisent-elles la natalité ? » dans *L'Effort algérien*, n° 993, 5 mai 1955.

J. FERVEL, « Allocations familiales ou limitations des naissances outre-mer » dans *L'Afrique et l'Asie*, n° 30, 2ème trim. 1955, pp 46-52.

XXX, « Le problème des allocations familiales en Algérie » dans *L'Effort algérien*, n° 1057, 4 octobre 1956, et dans *Presse-Informations U.N.A.F.*, n° 94, 15 septembre 1956.

XXX, « Positions des associations familiales en Algérie » (à l'égard des allocations) dans *Presse-Informations U.N.A.F.*, n° 23, 28 février 1958.

d) Pour une protection maternelle et infantile.

Depuis l'indépendance, la question a été posée par des Algériens d'abord dans les courriers de lecteurs : *Révolution africaine*, n° 3, 16 février 1963 et n° 6, 9 mars 1963 (réponse : « une législation de contraception profiterait tout au plus à une poignée de privilégiés » ; Il faut élever le niveau de vie général d'abord) ; *Alger républicain*,

20 février 1964 et 24 octobre 1964 (réponse : « trouver les moyens de nourrir tous les enfants » d'abord et dans l'immédiat). Une interview d'une docteure algérienne à l'hôpital Mustapha a été publiée dans *Confluent* (n° 50, avril-mai-juin 1965, pp. 328-331) où l'on parlait déjà des méthodes de régulation. En février 1965, le grand mufti BABA AMEUR déclarait dans une interview (non diffusée à la radio) : « Il est permis d'utiliser les méthodes contraceptives ». Dans un article de *Révolution africaine* (n° 155, 15 janvier 1966, « Avenir et utilité des sciences humaines »), on parlait d'éducation et d'évolution mentale à propos de la limitation des naissances : « une évolution psychologique et guère autrement ». A la Journée internationale de la femme, au cours du meeting tenu à Alger, Mme Kheira Tazit, membre de la commission exécutive de l'U.G.T.A. déclare que « la femme n'est pas uniquement une machine à fabriquer les hommes », qu'il appartient au gouvernement et aux organisations nationales de mettre à la portée de tous les moyens nécessaires au planning familial (*Révolution africaine*, n° 163, 12 mars 1966). Dans la presse arabe, on peut noter des articles sur la question : *El Djeich* (arabe), janvier 1965, et dans *Ach-Chaab*, au cours d'une série de quatre articles sur le mariage, de Mohammed Abul Qasim Khammar : l'auteur cite le Coran et les hadiths, écrivant que l'Islam est pour l'organisation des naissances (*tanzim*), qu'il permet le contrôle des naissances et leur limitation (*tah'did*) ; l'auteur renvoie aussi à la pratique du 'azl et aux réponses du Prophète (*Ach-Chaab*, 18 février 1966).

Une étude pertinente du Dr. Khaled BENMILLOUD, « L'homme, sa natalité et le sous-développement » paraît dans *Révolution africaine*, n° 168, 16 avril 1966, où l'auteur expose entre autres, cinq motifs d'accroissement du nombre des enfants au niveau de la psychologie des individus (cf. *Revue de Presse*, n° 105, mai 1966). Dans le même temps, en avril 1966, un Document collectif (Abdelkader Belkhdja, Dr. Jeanine BELKHODJA, Dr. Khaled BENMILLOUD, Abdelkrim BOUZID, Mohammed Laïd DEBZI, Zohra DJEDDA, Abdelkader GUERROUDJ, Jacqueline GUERROUDJ, Pierre PRADERVAND et Demaria WEHR) est rédigé : « *Les impératifs d'une planification familiale en Algérie* (VI-93 p. ronéo). Ce document s'inspire de nombreuses études anglo-saxonnes. Après avoir rappelé l'urgence du problème au niveau mondial, il étudie la situation en Algérie et propose des solutions pour la mise en place de la planification. Sur un plan humain, on peut regretter des lacunes : les répercussions sur les attitudes humaines et sur la conscience des personnes ne sont pratiquement pas abordées. On en reste à un plan purement technique d'efficacité. La 2ème édit. entièrement revue et augmentée a paru en avril 1968 (110 p. et plusieurs annexes).

En mai 1966, les Inspecteurs d'Académie réunis sous la présidence du ministre de l'Education nationale, Dr Ahmed TALEB, demandent la réalisation d'une politique de planification familiale (*La République*, 5 mai 1966 et *El Moudjahid*, 15-16 mai 1966). Dans *Algérie-Actualité* (n° 49, 25 septembre 1966, « Des enfants et des problèmes »), après avoir donné des chiffres pour l'Algérie, on cite des *fetwa*-s et on écrit que l'usage du 'azl n'était pas interdit (cf. *Revue de Presse*, n° 108, septembre-octobre 1966).

En septembre 1966, le ministre de l'Education nationale prend position en déclarant, à la veille de la rentrée scolaire, que si la poussée démographique n'est pas endiguée par « un contrôle approprié » des naissances, la scolarisation de la totalité de l'enfance algérienne demeurerait une chimère (*El Moudjahid*, 21 septembre 1966 ; *Le Monde*, 22 septembre 1966). Le 1<sup>er</sup> Congrès de l'U.N.F.A. (19-23 novembre 1966) aborde également la question et prend position : discours du Président Boumédiène, discours de Mme le Dr. N. LALIAM insistant sur l'ouverture de centres de protection de la mère et de l'enfant pour espacer ou limiter les naissances : « Ce problème du planning familial nous ne l'envisagerons pour le moment que sous l'angle de la protection de la mère et de l'enfant ». Une motion sur le planning est votée demandant sa mise en application « avec les restrictions qui s'imposent » : « méthodes adaptées à la mentalité de notre population, à son mode de vie tout en menant un travail d'éducation des femmes », exclusion de l'avortement parmi les méthodes envisagées ; c'est l'Etat qui doit prendre en charge la direction des opérations (Voir les comptes rendus du Congrès dans le *Bulletin intérieur du F.L.N.*, déjà cité, p. 16-17 à propos de la santé de la mère et de l'enfant, pp. 23-24 la motion).

Dans *Algérie-Actualité* (n° 57, 20 novembre 1966) « Grossesse-la peur des mamans » : pour dire que la pilule n'est pas cancérogène, et dans *L'Algérien en Europe* (n° 28, 1<sup>er</sup> janvier 1967 et n° 29, 15 janvier 1967) deux articles sur « les problèmes de la croissance démographique excessive ».

Une enquête est en cours, menée par l'A.A.R.D.E.S. sur 2.200 foyers, pour connaître leurs réactions à l'égard de la limitation éventuelle des naissances. Et, dans une déclaration, Mme CHENTOUF, secrétaire générale de l'U.N.F.A. résume les buts de l'Union en ceci : lutte contre la polygamie, la dot et la non-application d'un planning familial (dans le cadre de la protection de l'enfance) (*El Moudjahid*, 8 mars 1967). Le problème est soulevé au séminaire nationale des cadres de l'U.N.F.A. à Ben Aknoun (*El Moudjahid*, 30 mars 1967) et évoqué encore brièvement par Mme le Dr. BELKHODJA au stage de formation de la maîtrise des guides musulmanes algériennes (*El Moudjahid*, 12 avril 1967). Des lecteurs écrivent aux journaux : *El Moudjahid* en avril 1967, pour réclamer la mise en place du planning.

Enfin, un Centre pilote est inauguré le 2 juin 1967 à l'hôpital Mustapha, à Alger (*El Moudjahid*, 1<sup>er</sup> et 3 juin 1967, cf. *Revue de Presse*, n° 116, juin 1967). « Première étape du planning familial » titre *Algérie-Actualité* (n° 85, 4 juin 1967) où M. Abderrahmani résume la position de la religion : médicaments permis pour l'empêchement temporaire de la grossesse, mais interdits pour l'empêchement absolu, l'avortement et la stérilisation définitive étant exclus. Quatre articles signés Mohamed DAKHIA, « Démographie et contrôle des naissances » dans *El Moudjahid* (du 16 au 20 juillet 1967) reviennent sur l'action entreprise : limiter les naissances et développer l'action économique, assurer la protection de la mère et de l'enfant, planifier les familles algériennes, reconnaître la nécessité d'une politique familiale authentique. Ce sont de bonnes

perspectives que l'auteur conclut en demandant l'aménagement d'un Code familial. Hachemi LARABI dans *Algérie-Actualité* (n° 92, 23 juillet 1967, « Et compter sur Dieu ») expose la position de l'imam Ghazali sur le problème de la limitation des naissances (cf. supra ouvrages cités de Ghazali), tandis que Lounis BOUZID, également dans *Algérie-Actualité* (n° 101, 24 septembre 1967), résume l'évolution de la démographie algérienne.

Enfin une longue interview de Mme LALIAM, président de l'U.N.F.A., responsable et animatrice de l'action entreprise, précise dans *El Moudjahid* (7 octobre 1967, cf. *Revue de Presse* n° 119, novembre 1967) le « pourquoi de la régulation des naissances » : « Vu sous l'angle démographique, cela suppose que le planning familial doit être situé à l'échelle nationale. Pour l'instant nous ne l'envisageons pas » ; ceci est une affaire d'Etat (nécessité des cadres, du matériel, etc.). Pour le moment, le problème est vu sous l'angle médico-social de protection de la mère et de l'enfant. On insiste auprès des femmes sur l'espacement des naissances, en utilisant des méthodes à caractère réversible et temporaire. « Nous estimons que, sur le plan religieux, sur le plan humain même, il est inutile de recourir à l'avortement et à la stérilisation chez une femme qui a quatre enfants pour limiter les naissances ».

Fadéla M'RABET dans *Les Algériennes*, déjà cité, présente une synthèse de ce problème à partir de documents, parmi ceux rapportés ici, et donnent des renseignements complémentaires (pp. 194-215).

Notons aussi que l'avortement fait l'objet de poursuites judiciaires et de peines d'emprisonnement : *Journal officiel* de la R.A., n° 49, 11 juin 1966 (ordonnance n° 66-156, du 8 juin 1966 portant code pénal : p. 549 aux articles 304, 308, 309, 310).

### III — ETUDES SOCIO-POLITIQUES

#### 1° LA FEMME ALGERIENNE ET LA GUERRE DE LIBERATION

Les discours et les textes officiels ont souvent parlé de la femme algérienne pendant le combat de la libération, mais nulle part cependant on ne trouve de chiffres sur le nombre de femmes ayant fait partie d'unités au maquis, par exemple. Des documents non publics font allusion ou parlent explicitement de faits dans lesquels des femmes jouent un rôle ou sont impliquées. Il reste évident enfin que toutes les familles algériennes ont été au cœur même de l'« événement ». Par là même les Algériennes n'ont pu demeurer indifférentes et ont été amenées souvent à prendre des initiatives diverses et à s'imposer.

##### A) Textes officiels et presse de combat

Nous trouvons dans la *Plate-forme* du Congrès de la Soummam, du 20 août 1956, un paragraphe sur « le mouvement des femmes » (cf. numéro spécial d'*El Moudjahid*, n° 4, novembre 1956, p. 20, ou dans la réédit. en juin 1962 en Yougoslavie, t. I, pp. 69-70). Voir encore dans le même journal et dans la même réédition yougoslave, sur les femmes pendant la guerre : t. I, n° 3, septembre 1956, p. 50 ; n° 26, 4 juillet 1958, pp. 524-525 ; n° 27, 22 juillet 1958, pp. 542. Enfin, « La femme algérienne dans la révolution », Fédération de France du F.L.N. (section féminine), août 1960.

Frantz FANON, « Les femmes dans la révolution algérienne » dans *Résistance algérienne*, 16 mai 1957. Cet article a été repris dans le volume du même auteur *L'An V de la révolution algérienne* (Paris, Maspéro, 1959, 4° réédit. 1965, 200 p. sous le titre de *Sociologie d'une révolution*) en annexe au ch. I « L'Algérie se dévoile » ; voir également le ch. III « La famille algérienne ». Ces textes de F. Fanon sont particulièrement suggestifs ; ils constituent une approche socio-pathologique de la guerre d'Algérie ouvrant des pistes nouvelles de recherche. Des généralisations sont parfois poussées un peu trop loin.

« Les femmes et la révolution » : regroupement d'un certain nombre de textes extraits d'*El Moudjahid* (mai 1959, novembre 1960, etc.) de la *Plate-forme* d'août 1956 et de *Résistance algérienne* (décembre 1956) dans *La Révolution algérienne par les textes*, par A. MANDOUZE (Paris, Maspéro, 1961, 1ère édit. pp. 105-107 ; la 3° édit. est de 1962 avec mises à jour et compléments). On peut voir encore le numéro spécial de *Liberté* (P.C.A.) en 1961, « Les femmes au cœur du combat national » (ronéo).

### B) Témoignages et interviews

Mme CHENTOUF, « La femme algérienne et la révolution » dans *L'Action*, n° 61, 16 juillet 1956.

Z. DRIF, *La mort de mes frères* (Paris, Maspéro, 1960, 20 p.). Rapide mais émouvant témoignage personnel.

KHADIDJA, « Une Algérienne parle des Algériennes » dans *El Djeich*, février 1962 (repris dans *Faïza*, n° 27, juillet-août 1962, pp. 24-27).

A. OUZEGANE, « La femme dans la bataille d'Alger », éditorial (lettre du 3 décembre 1961 de Fresnes) dans *Révolution africaine*, n° 131, 31 juillet 1965.

XXX, « Les Femmes algériennes dans la guerre », interview dans *El Moudjahid*, n° 72, 1<sup>er</sup> novembre 1960, réédit. yougoslave, t. III, pp. 270-272.

XXX, « Les jeunes filles de Tunis » et « Une djoundia » interview par R. DAVEZIES dans *Le Front* (Paris, Minuit, 1959, pp. 111-125 et 189-199).

XXX, « Journal d'une maquisarde » dans *El Moudjahid*, n° 44, 22 juin 1959 au n° 49, 31 août 1959, réédit. yougoslave, t. II, pp. 317-319, 348-349, 365-366, 381-382, 416-417, 436-437 (repris sans le dire dans *El Djeich*, n° 54, novembre 1967, 8 p. spéciales).

### C) Presse actuelle

Nous ne trouvons que très peu d'articles sur cette question précise depuis l'indépendance : ce sont toujours les mêmes grandes déclarations, généralisations un peu emphatiques, avec inflation du vocabulaire dans la description des faits :

« L'Algérienne dans la révolution dans *El Moudjahid* (hebdo), n° 123, 16 mai 1963 (en fait c'est le ch. I de *L'An V de la révolution algérienne*, déjà cité).

M. O'LAHSEN, « Les héroïnes sont autour de vous » dans *Révolution africaine*, n° 92, 31 octobre 1964.

M. O'LAHSEN, « La victoire des femmes est celle du peuple » (les glorieuses journées de décembre 1960) dans *Révolution africaine*, n° 98, 12 décembre 1964.

XXX, « La femme algérienne » (pendant la guerre) dans *Révolution et travail*, n° 71, 7 janvier 1965.

### D) Œuvres cinématographiques

Nous renvoyons surtout à *La bataille d'Alger* de Gilles PONTOCORVO, *Le vent des Aurès* de Mohamed LAKHDAR-HAMINA, *La nuit a peur du soleil* de Mustapha BADIE, pour les longs métrages.

## 2° LA FEMME ALGERIENNE DEPUIS L'ACCESSION A L'INDEPENDANCE DE L'ALGERIE

### A) La femme et la politique

#### a) Le statut de 1947 et les partis nationalistes.

Il existait une Union franco-musulmane des femmes d'Algérie (U.F.M.) datant d'avril 1937, cf. les *Documents algériens*, n° 21, 10 juin 1948, série sociale, 4 p., dans l'édition en un volume 1948, pp. 237-241. De même qu'il existait une Union démographique des femmes algériennes (U.D.F.A.) sous la mouvance du Parti communiste algérien (P.C.A.). Le problème de la femme était inscrit au programme de l'union du Manifeste algérien (U.D.M.A.) et du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (M.T.L.D.) ayant créé l'Union des femmes musulmanes algériennes (U.F.M.A.) en 1947.

Le Statut de 1947 comportait le principe du droit de vote de la femme assorti de restrictions : cf. loi n° 47-1853 du 20 septembre 1947, article 4, « Les femmes d'origine musulmane voteront selon des conditions déterminées par l'Assemblée algérienne ». Les partis nationalistes revendiquent alors le droit de vote pour la femme et militent pour l'intégration des femmes au corps électoral.

Pour mémoire, rappelons le Mouvement de solidarité féminine, issu du 13 mai 1958, éphémère et non enraciné dans la société algérienne.

#### b) Programme et Charte.

*Programme de Tripoli*, juin 1962, Pour la réalisation des tâches démocratiques et sociales de la révolution démocratique populaire, II) Réalisation des aspirations sociales des masses, 5) Libération de la femme : « La participation de la femme algérienne à la lutte de libération a créé les conditions favorables pour briser le joug séculaire qui pesait sur elle (...) Le Parti doit supprimer tous les freins à l'évolution de la femme et à son épanouissement et appuyer l'action des organisations féminines. Il existe dans notre pays une mentalité négative quant au rôle de la femme. Sous des formes diverses tout contribue à répandre l'idée de son infériorité. Les femmes elles-mêmes sont imprégnées de cette mentalité séculaire ».

*Constitution* promulguée le 10 septembre 1963 : art. 11, adhésion à la Déclaration universelle des droits de l'homme ; art. 12, « Tous les citoyens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs » ; art. 13. « Tout citoyen ayant 19 ans révolus possède le droit de vote ».

*Charte d'Alger*, 16-21 avril 1964 ; II° Partie, ch. 3 La réalisation des aspirations des masses populaires, article 8 Le rôle de la femme algérienne, où est repris le paragraphe du Programme de Tripoli.

#### c) Discours présidentiels.

De l'ex-Président BEN BELLA, voir surtout les discours de Constantine (10 novembre 1962), Sédrata (11 avril 1963), Birkadem (17 mars 1963),

Alger (1<sup>er</sup> mai 1963), Alger (15 mai 1963), Oran (14 mai 1963 et 5 juillet 1963). « Le socialisme libère la femme », discours rapporté dans *El Moudjahid* (hebdo), n° 126-127, 4 mai 1963 (cf. déclarations diverses dans la *Revue de Presse*, n° 75, mai 1963).

Du Président BOUMÉDIENE, voir surtout des déclarations reprises dans la *Revue de Presse*, n° 98, septembre-octobre 1965, dans *L'Algérien en Europe*, n° 11, 15 mars 1966 (à l'occasion de la journée internationale de la femme), dans *El Moudjahid*, 9 mars 1967 (à l'occasion de la même journée en 1967, discours au meeting tenu au Majestic). Voir encore le discours d'ouverture du 1<sup>er</sup> Congrès de l'U.N.F.A. ; novembre 1966 (cf. *Le Bulletin intérieur du F.L.N.*, déjà cité ; *Revue de Presse*, n° 110, décembre 1966).

d) Sur le rôle de la femme dans la cité.

G. TILLION, « Le rôle de la femme dans l'Algérie nouvelle » dans *Croissance des jeunes nations*, n° 10, avril 1962 (cf. *Revue de Presse*, n° 65, mai-juin 1962).

XXX, « Qui votera pour elles ? » dans *Jeune Afrique*, n° 100, 17 septembre 1962.

Mme GHANI, « La révolution socialiste et la femme algérienne » dans *Le Peuple*, 27 juillet 1964 (déclaration).

XXX, « La femme et la révolution » table ronde dans *Alger républicain*, 16 et 23 mars 1965.

XXX, « Journée internationale de la femme » dans *El Djeich*, n° 23, mars 1965.

Z. ZERARI, « Les femmes algériennes sous le signe du 8 mars » dans *Démocratie nouvelle*, juin 1965, spéciale, pp. 158-160.

N. HABLAL, « La femme algérienne contre les rétrogrades » dans *Révolution et travail*, n° 107, 10 mars 1966.

N. LALIAM, Discours dans *Révolution africaine*, n° 163, 12 mars 1966.

XXX, « Le rôle de la femme » éditorial de *Révolution et travail*, n° 107, 10 avril 1966.

XXX, « Journée internationale de la femme » dans *El Djeich*, n° 36, avril 1966 (cf. aussi dans la *Revue de Presse*, extrait d'*El Moudjahid* du 9 mars, n° 103, mars 1966).

XXX, « Le rôle de la femme algérienne » dans *Afrique nouvelle*, n° 884, 16 juin 1966 et n° 885, 23 juin 1966.

Mme CHENTOUF, Déclaration dans *El Moudjahid*, 8 mars 1967, à l'occasion de la journée internationale de la femme (cf. *Revue de Presse*, n° 113, mars 1967).

XXX, « La femme dans la commune » dans *Révolution africaine*, n° 206, 20 janvier 1967.

## B) Le travail féminin.

### a) Etudes générales ou partielles.

Ch. MAURIN, « L'évolution de la femme dans la Kasba d'Alger » dans *Terres d'Afrique*, n° 25, 1946, pp. 31-49 : analyse d'un D.E.S. de Melle B... sur le « Rôle du travail de la femme dans l'évolution sociale de la Casbah ».

N. ZERDOUMI, *La femme algérienne face au problème de l'emploi* (Institut social de Montrouge, Seine, Mémoire, septembre 1963, 183 p. ronéo). Etude peut-être un peu rapide parfois, mais qui a le mérite de s'attaquer à ce problème. Statistiques sur l'emploi et le Service social féminins. Quelques interviews.

P. BOURDIEU, A. DARBEL, J-P. RIVET, Cl. SEIBEL, *Travail et travailleurs en Algérie* (Paris, Mouton, 1963). Statistiques dans la 1° Partie de l'ouvrage sur l'emploi et le non-emploi dans les familles, pp. 62-72 ; les revenus familiaux, pp. 104-109 ; la part du chef de famille dans le revenu familial, pp. 110-125 ; l'évolution de la famille algérienne, pp. 138-144. Ceci concerne donc plutôt la famille que le travail féminin proprement dit.

M. LAUNAY, *Paysans algériens* (Paris, Le Seuil, 1963) : Ouvrières, pp. 282-285.

On trouvera enfin des statistiques précises et récentes sur ce travail féminin et le personnel féminin dans les Ministères, par exemple, dans l'ouvrage de Fadéla M'RABET, *Les Algériennes*, déjà cité (ch. II, Situations).

### b) Articles de presse.

ABOULHASSAN, « L'Algérienne a-t-elle droit au travail ? » dans *La République algérienne*, n° 36, 2 juillet 1954, tandis qu'*Al Basaïr*, 4 février 1955, s'élève contre le travail des femmes de ménage chez les Européens (à cause des dangers d'ordre moral graves).

XXX, « Dix femmes algériennes : « Le Congrès nous concerne » dans *Révolution africaine*, n° 64, 18 avril 1964.

XXX, « 1<sup>er</sup> séminaire de la travailleuse algérienne » dans *Révolution et travail*, n° 45, 2 juillet 1964.

A.G. « L'Algérienne au travail » dans *Révolution africaine*, n° 90, 17 octobre 1964.

XXX, « Les femmes responsables dans l'autogestion » dans *Révolution africaine*, n° 103, 16 janvier 1965.

XXX, « Pour la libération de la femme par le travail » dans *Révolution africaine*, n° 111, 13 mars 1965.

XXX, « La femme dans l'édification économique du pays » (discours de quelques femmes présentes au III<sup>e</sup> Congrès de l'U.G.T.A.) dans *Révolution africaine*, n° 114, 3 avril 1965.

XXX, « L'émancipation réelle de la femme » éditorial après le II<sup>e</sup> Congrès, dans *Révolution africaine*, n° 114, 3 avril 1965.

XXX, « Les femmes travailleuses » dans *Révolution et travail*, n° 80, 11 avril 1965.

S. MERABIA, « La femme et le travail » dans *An-Nasr*, 30 juillet, 1, 2, 3, 4, et 5 août 1965.

XXX, « Rapports entre la femme algérienne et son travail » dans *Révolution et travail*, n° 106, 3 mars 1966.

XXX, « Les femmes et le travail » dans *Révolution et travail*, n° 101, 5 novembre 1965.

J.D. « Jeunes travailleuses algériennes » dans *Documents « Hommes et Migrations »*, n° 640, 28 février 1966, 8 p. Algériennes en stage dans des familles pauvres ; la femme algérienne et son travail : reportages, interviews, courriers des lecteurs.

Z. DJEDDA, « La promotion sociale de la femme algérienne » dans *Révolution et travail*, n° 106, 3 mars 1966.

XXX, « L'exploitation des femmes de ménage et des enfants » dans *El Moudjahid*, 12 avril 1967.

S. MEDJOUBI, « Et la femme retrouvera sa place » dans *El Djeich*, n° 48, avril 1967. Article sur l'emploi des femmes avec chiffres à l'appui.

Mme CHENTOUF, « C'est par le travail que la femme peut s'épanouir et s'intégrer à la société » dans *El Moudjahid*, 29 avril 1967.

XXX, « Le travail des femmes » dans *Révolution et travail*, n° 116, 30 mai 1967.

#### c) Reportages.

Parmi ceux-ci on peut citer : A.G. « A la « Fakia », conserverie d'Oran, les femmes sont au travail » dans *Révolution africaine*, n° 123, 5 juin 1965 ; XXX, « Les femmes, chevilles ouvrière de la S.O.N.A.C. » dans *Révolution africaine*, n° 197, 18 novembre 1966.

#### C) Le mouvement féministe.

Le mouvement de promotion féminine est suivi depuis l'indépendance et analysé dans ses grandes manifestations par A. ADAM dans la « Chronique sociale et culturelle » de *l'Annuaire de l'Afrique du Nord* (Paris, C.N.R.S.) 1962, pp. 545-579 ; 1963, pp. 535-585 ; 1964, pp. 165-219 ; 1965, pp. 214-267 ; 1966, pp. 316-317.

Les revues consacrées à la femme algérienne ont été éphémères : *L'Action*, « revue sociale féminine, littéraire, artistique », dirigée par Melle Djamila DÉBÈCHE (n° 1, 25 septembre 1947, 12 p.) ; la revue *Femmes nouvelles* en 1958-1962, comme suite au 13 mai 1958 (1).

Depuis l'indépendance, notons le n° 1, octobre 1966 (1ère Année), de la *Femme nouvelle*, « la revue complète de l'Algérienne » (trimestriel ? Oran), dirigée par Mohammed Snoussy Hachlef (mais nous n'avons trouvé qu'un seul numéro à la Bibliothèque nationale). L.U.N.F.A. n'a pas fait paraître encore de revue. Cependant la luxueuse et très intéressante revue tunisienne *Faiza* est diffusée en Algérie.

a) Les jeunes filles ; quelques références seulement :

XXX, « *La scolarisation des jeunes filles musulmanes en Algérie*, Service de l'Information de la Délégation générale du Gouvernement en Algérie, août 1960, 27 p.

A. BENDIMERED, « La jeune fille algérienne attend de son camarade garçon qu'il la libère de ses préjugés » dans *Alger républicain*, 14 et 15 février 1963.

P. VERNIER, « La scolarisation des jeunes filles arabes : le départ est donné » dans *Informations UNESCO*, n° 437, 30 avril 1964, pp. 14-17 (au sujet du Congrès de Tlemcen, 6-16 avril 1964, sous l'égide de l'UNESCO).

XXX, « L'adolescente algérienne » dans *Jeunesse-Union*, n° 2, juillet 1964 (repris dans la *Revue de Presse*, n° 87, juillet-août 1964 et *Révolution africaine*, n° 98, 12 décembre 1964) Bonne étude très suggestive.

F. HESSENE-DAOUDJI, « L'adolescente algérienne : être à la hauteur des responsabilités qui lui incombent » dans *Révolution et travail*, n° 76, 11 février 1965.

J.D. « La jeune fille algérienne 1965 » dans *Documents « Hommes et Migrations »*, n° 623, 24 octobre 1965, 10 p.

M. ABDERRAHMANI, « Etudiantes Etre femme c'est difficile » dans *Algérie-Actualité*, n° 14, 14 novembre 1965.

XXX, « Où en sont les jeunes filles » dans *El Moudjahid*, n° 28-29 30 août, 2 et 6 septembre 1966.

b) Promotion de la femme :

— Vue par des Européens :

A. BLANC, « L'évolution intellectuelle, morale et sociale de la jeune fille musulmane d'Algérie » dans la *Revue de psychologie des peuples*, n° 3, 3<sup>e</sup> trim. 1958, pp. 306-323.

---

(1) La collection de cette revue va du n° 1, mai 1958 au n° 87, 25 avril 1962 (dernier numéro). Ce périodique illustré et attrayant contenait de courts articles sur le féminisme, un courrier des lecteurs, des nouvelles littéraires, de la mode et des recettes.

R. JAMMES, « Réflexions sur quelques idéaux algériens » dans *L'Afrique et l'Asie*, n° 47, 3° trim. 1959 (sur l'évolution de la femme musulmane depuis 1954, pp. 32-35 (cf. *Revue de Presse*, n° 38, octobre 1959)

M. LAUNAY, *Paysans algériens* (Paris, Le Seuil, 1963) pp. 346-359 se rapportant à la société féminine et aux problèmes des paysannes.

G. LAINÉ, « La femme et l'enfant dans l'Algérie nouvelle » dans *La Croix*, du 28 mai au 2-3 juin 1963 (6 articles).

G. LAINÉ, « A l'heure de la révolution algérienne : attitudes féminines » dans *La femme dans la vie sociale*, juin 1963 (repris dans les *Documents nord-africains*, n° 540, 4 novembre 1963.

J. SAMAAAN, « La femme arabe au seuil de la liberté » dans *Croissance des jeunes nations*, n° 23, juin-juillet 1963.

C. FONTAINE, « De la femme objet à la femme sujet, évolution de la femme en Afrique (et plus spécialement en Afrique du Nord et en Tunisie) » dans la *Revue de psychologie des peuples*, n° 3, 3° trim. 1963, pp. 273-282.

D. VASSE, « La femme algérienne » dans *Travaux et jours*, n° 13, avril-juin 1964, pp. 85-102. Substantielle étude qui tente d'emprunter des voies nouvelles.

D. DESANTI, « C'est aujourd'hui qu'elles viennent au monde » (enquête sur la femme africaine : 1) Le Maghreb) dans *Jeune Afrique*, n° 188, 15 juin 1964.

N. VAUCHER-ZENANIRI, « L'émancipation de la femme au Maghreb » dans *Preuves Informations*, n° 405, 7 juillet 1964, 4 p. (cf. *Revue de Presse*, n° 87, juillet-août 1964).

L.P. FAUQUE, « La femme dans la société algérienne » dans *L'Afrique et l'Asie*, n° 76, 4° trim. 1966, pp. 2-14.

G. MOLL, « La femme et la jeunesse dans l'Algérie d'aujourd'hui », conférence, dans le *Bulletin France-Algérie*, n° 17, avril-mai 1967.

— Vue par des Algériens :

Articles signés.

Dj. DÉBÈCHE, « La femme dans la société » dans *Terres d'Afrique*, numéro spécial « Contacts en terres d'Afrique », été 1946, pp. 143-159.

H. BENABED, « L'évolution de la femme musulmane en Algérie » dans *Essor de l'Algérie* (Alger, Gouvernement général), 1947, pp. 35-39.

M. BENNABI, « Le problème de la femme en Algérie » dans *La République algérienne*, n° 142, 10 septembre et n° 143, 17 septembre 1948.

M. BENNABI, *Les conditions de la renaissance algérienne - Le problème d'une civilisation* (Alger, En Nahdha, 1949), ch. VIII, Le problème de la femme, pp.67-73.

KETAIFA, « Evolution de la femme musulmane » dans *La Dépêche quotidienne*, 19 janvier, 2, 4, 6, 7, 8 février, 8 juin 1950.

H.S. « Etat actuel de l'évolution de la femme musulmane » dans *Salam Ifrikia*, n° 32, avril et n° 33, mai 1950.

H. BOUBAKEUR, « La musulmane nord-africaine » dans *Rythmes du monde*, 1950, n° 4, pp. 25-33.

M. BECHIR, « L'évolution de la femme musulmane » dans *La République algérienne*, n° 272, 21 septembre 1951.

H. BOUBAKEUR, « La musulmane d'aujourd'hui » dans *Synthèses*, n° 67, décembre 1951, pp. 16-33.

Ch. HADJ SAÏD, « La femme et l'œuvre de libération » dans *La République algérienne*, n° 340, 20 février 1953.

H. BOUBAKEUR, « La musulmane nord-africaine d'aujourd'hui » dans *Ecrits de Paris*, n° 110, décembre 1953, pp. 48-55.

N. KORIBAA, « La situation de la femme en Islam nord-africain » et « Autres réflexions sur la situation de la femme musulmane », ch. XIV et XV dans l'ouvrage *Des Africains s'interrogent* (Paris, La Colombe, 1955, pp. 121-130 et 130-142 ; ouvrage écrit en dialogue avec le général Charbonneau).

Dj. DÉBÈCHE, « La femme musulmane d'Algérie réclame le droit d'évoluer » dans *France-Outre-mer*, n° 314, janvier 1956, pp. 40-42.

Dj. DÉBÈCHE, « Quelques musulmanes illustres de l'Algérie » dans *l'Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer*, n° 77, janvier 1957, pp. 32-33.

A. SEFTA, « Le drame de l'évolution de la femme musulmane algérienne » dans *Alger-revue*, Pâques 1957, pp. 28-34 et enquête pp. 35-38.

Dj. DÉBÈCHE, « Les grandes étapes de l'évolution féminine », s.d. et sans nom d'éditeur, tiré-à-part de *Europe-France-Outre-mer*, n° 354, mai 1959, pp.23-26.

M. TASSADIT, « L'évolution de la femme, nécessité pour le pays » dans *Le Peuple*, 3 avril 1963.

L.C. « Libérer les femmes », éditorial de *Atlas-Algérie*, n° 7, 17 mai 1963.

Z. BITAT et M. BELMIHOUB, « Existe-t-il un problème de la femme algérienne » dans *Confluent*, n° 32-33, juin-juillet 1963, pp. 493-499. Interview.

N. ZERDOUMI, « Comment se fera l'émancipation de la femme algérienne » dans *El Moudjahid*, n° 157, 7 décembre 1963 (cf. *Revue de Presse*, n° 81, janvier 1964). Nafissa Zerdoumi est l'auteur d'un Mémoire sur le travail féminin déjà mentionné : c'est l'essentiel de l'introduction à ce Mémoire qui est rapporté ici.

A. CHERID, « L'émancipation de la femme » dans *El Moudjahid*, n° 160, 28 décembre 1963, n° 161, 4 janvier et n° 162, 11 janvier 1964 (cf. *Revue de Presse*, n° 82, février 1964).

A. OUZEGANE, « Nos sœurs socialistes » dans *Révolution africaine*, n° 98, 12 décembre 1964.

A.G. « Les pionnières sont prudentes », reportage-interview, dans *Révolution africaine*, n° 99, 19 décembre 1964.

J. BENCHEIKH, « Le drame de la femme algérienne » dans *Révolution Université*, n° 1, février 1965.

R.B. « La promotion féminine concrétisée » dans *Révolution africaine*, n° 129, 17 juillet 1965.

F. M'RABET, Lettre au journal *Le Monde*, 15 août 1965 (à propos de la série d'articles de Michel Legris « A l'écoute des Algériens » dans *Le Monde* des 3, 4 et 5 août 1965) (cf. *Revue de Presse*, n° 98, septembre-octobre 1965).

Z. IHADDADEN, « Emancipation ou dépersonnalisation » dans *El Moudjahid*, 18 mars 1966.

O.K. « L'Algérienne sort de l'ombre » dans *Révolution africaine*, n° 197, 18 novembre 1966.

J.É. BENCHEIKH, « Une semaine encore », billet hebdomadaire dans *Révolution africaine*, n° 107, 13 février 1967.

M. NASSER, « L'émancipation de la femme : encore du chemin à accomplir » dans *Révolution africaine*, n° 212, 6 mars 1967.

H. BRAHIMI, « Tamani » dans *Algérie-Actualité*, n° 110, 26 novembre 1967. Réflexion sur l'évolution féminine sous une forme littéraire.

Z. HENNABLIA (Tunisienne), « Etre femme en Algérie », dans *Faïza*, n° 62, décembre 1967, pp.28-31.

#### Articles anonymes.

« La femme algérienne sous le joug colonialiste » dans *L'Algérie libre*, n° 3, 19 avril 1949 ; « Nécessité de l'évolution de la femme kabyle » dans les *Documents nord-africains*, n° 2, 1950, 9 p. ; Plan pour une enquête sur « l'évolution de la femme dans tous les milieux » dans *La République algérienne*, nouv. série, n° 16, 29 janvier 1954 ; « A propos du mariage » dans *Jeune Afrique*, n° 116, 7 janvier 1963 ; « La femme algérienne dans la société » dans *L'ouvrier algérien*, n° 11, 19 janvier, n° 12, 25 janvier 1963 ; « Que pensent les Algériennes ? » interviews dans *El Moudjahid*, n° 113, 2 février 1963 ; « L'émancipation de la femme algérienne » dans *Le Peuple*, 5 juin 1963 ; « La condition de la femme algérienne » dans *Le Peuple*, 6 novembre 1963 ; Le mouvement féministe en Algérie » dans *Révolution et travail*, n° 57, 25 septembre 1964 (ne manque pas d'intérêt) ; « Pour une promotion

de la femme » dans *Révolution africaine*, n° 111, 13 mars 1965 ; « Par sa participation à la lutte pour l'indépendance, la femme a ouvert la voie de sa propre libération » dans *Le Monde diplomatique*, numéro spéciale sur l'Algérie, n° 139, 20 octobre 1965 ; « La femme africaine, une évolution qui s'accélère » éditorial de *Révolution africaine*, n° 182, 27 avril 1966 ; « La femme algérienne et sa participation dans la lutte pour l'indépendance » dans *L'Algérien en Europe*, n° 25, 1<sup>er</sup> novembre 1966.

#### D) L'Union nationale des femmes algériennes (U.N.F.A.)

On pourra lire le *Règlement intérieur de l'U.N.F.A.* (Département Information Orientation du Secrétariat exécutif du F.L.N., s.d., 24 p. L'Union se situe donc sous le signe du Parti. Elle a paru vivoter et elle a dû affronter des vicissitudes avant de pouvoir tenir son 1<sup>er</sup> congrès du 19 au 23 novembre 1966.

En suivant la presse, nous pouvons noter au fil des années :

XXX, « Vers la convocation d'un congrès national de l'U.N.F.A. dans *El Moudjahid*, n° 105, 8 décembre 1962.

XXX, « Premier congrès constitutif de l'Union des femmes d'Algérie » dans *Al Chaab*, 20 janvier 1963, et *Alger républicain*, 20 janvier 1963.

XXX, « L'Amicale des femmes algériennes en France précise ses objectifs » dans *Le Peuple*, 9 mai 1963, et « L'Amicale des femmes algériennes en France » dans *Le Peuple*, 5 juin 1963.

XXX, « La conférence fédérale de l'U.N.F.A. » dans *Alger républicain*, 3 août 1964.

XXX, « U.N.F.A., Vaste campagne d'adhésion » dans *Révolution et travail*, n° 70, 31 décembre 1964.

XXX, « U.N.F.A. et perspectives de la femme algérienne » dans *Révolution africaine*, n° 173, 20 mai 1966.

XXX, « U.N.F.A. - Associer la femme aux tâches de la construction » dans *Révolution africaine*, n° 182, 28 juillet 1966.

XXX, « Le congrès de l'U.N.F.A., un tournant décisif » dans *El Moudjahid*, 25 et 26 octobre 1966.

XXX, « Après quatre ans d'indépendance, 1<sup>er</sup> congrès de l'U.N.F.A. » dans *Révolution africaine*, n° 196, 2 novembre 1966, (cf. *Revue de Presse*, n° 110, décembre 1966).

Mme CHENTOUF, « Le congrès notre point de départ », interview dans *Révolution africaine*, n° 197, 18 novembre 1966.

1<sup>er</sup> congrès de l'U.N.F.A., Alger 19-23 novembre 1966, comptes rendus des travaux dans le *Bulletin intérieur*, F.L.N., Secrétariat exécutif, nouv. série, n° 4, 31 p. Sur les résolutions du congrès voir *Révolution africaine*, n° 198, 25 novembre 1966, et *L'Algérien en Europe*, n° 26, 15 novembre 1966 (avec la liste des membres du Bureau national). Pour le discours du Président Boumédiène, voir *ibidem* et *Revue de Presse*, n° 110, décembre 1963.

Mme CHENTOUF, « Déclaration de la secrétaire général de l'U.N.F.A. » dans *El Moudjahid*, 8 mars 1967 (déjà cité), où l'interviewée explique les buts de la lutte de l'U.N.F.A.

Mentionnons enfin pour terminer une belle et luxueuse brochure illustrée, *Les femmes algériennes* (Alger, Ministère de l'Information, s.d. (1967), 86 p.), avec un texte de Malek HADDAD : brochure destinée à faire connaître l'Algérie à l'étranger.

Alger, le 31 décembre 1967.

## LISTE DES PERIODIQUES CITES

### I — Publiés en Algérie

#### Périodiques ayant cessé de paraître

- |   |  |
|---|--|
| <i>Action</i> (L') (Alger)  | <i>Effort algérien</i> (L') (Alger)  |
| <i>Alger Ce soir</i> (Alger)  | <i>Femmes nouvelles</i> (Alger)  |
| <i>Alger républicain</i> (Alger)  | <i>Fonctionnaire algérien</i> (Le) (Alger)   |
| <i>Alger-revue</i> (Alger)  | <i>Humanisme musulman</i> (Alger)  |
| <i>Algéria</i> (Alger)  | <i>Jeunesse</i> (Alger)  |
| <i>Algérie libre</i> (L') (Alger)   | <i>Journal de Robe</i> (Le) (Alger)  |
| <i>Algérie médicale</i> (Alger)   | <i>Liberté</i>   |
| <i>Algérienne</i> (L') (Alger)  | <i>Liens</i> (Tizi-Ouzou)  |
| <i>Annales juridiques, politiques, économiques et sociales</i> (Alger)                                  | <i>Morchid</i> (Al) (Mostaganem)   |
| <i>Atlas-Algérie</i> (Alger)  | <i>Moudjahid</i> (El) (Alger), hebdomadaire.   |
| <i>Basaïr</i> (Al) (Alger)  | <i>Novembre</i> (Alger)  |
| <i>Bulletin des Arrêts de la chambre de révision musulmane</i> (Alger)                                  | <i>Ouvrier algérien</i> (L') (Alger)   |
| <i>Bulletin du C.A.D.A.F</i> (Centre algérien du Centre d'action et de documentation familiale (Alger)) | <i>Peuple</i> (Le) (Alger)   |
| <i>Bulletin du Service d'information du Gouvernement général d'Algérie</i> (Alger)                      | <i>Presse-informations U.N.A.F.</i>  |
| <i>Bulletin du Service d'information du Ministère de l'Algérie</i> (Alger)                              | <i>Qabas</i> (Al) (Alger) (l'ancienne publication)   |
| <i>Chaab</i> (Al) (Alger)   | <i>République algérienne</i> (La) (Alger)  |
| <i>Dépêche algérienne</i> (La) (Alger)  | <i>Résistance algérienne</i>   |
| <i>Dépêche-Dimanche d'Alger</i> (Alger)   | <i>Revue africaine</i> (Alger)   |
| <i>Documents algériens</i> (Alger)  | <i>Revue algérienne tunisienne et marocaine de législation et de jurisprudence</i> (Alger) |
| <i>Echo d'Alger</i> (Alger)   | <i>Salam</i> (As) et <i>Salam Ifrikia</i> (Alger)  |
|   | <i>Travaux nord-africains</i> (Alger)  |
|   | <i>Tribunaux algériens de la jurisprudence musulmane réunis</i> , (Alger)                  |

## Périodiques en cours de parution

<i>Algérie-Actualité</i> (Alger)	<i>Libyca</i> (Alger)
<i>Annales de l'Institut d'études orientales</i> (Alger)	<i>Moudjahid (El)</i> (Alger), quotidien
<i>Bulletin intérieur du F.L.N.</i> (Alger)	<i>Nasr (An)</i> (Constantine)
<i>Bulletin des magistrats</i> (Alger)	<i>République (La)</i> (Oran)
<i>Bulletin de statistique générale</i>	<i>Révolution africaine</i> (Alger)
<i>Cahiers algériens de littérature comparée</i> (Alger)	<i>Révolution et travail</i> (Alger)
<i>Djeïch(El)</i> (Alger)	<i>Révolution et Université</i> (Alger)
<i>Femme nouvelle</i> (Oran)	<i>Revue algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques</i> (Alger)
<i>Fichier de Documentation berbère</i> (Fort National)	<i>Revue d'Histoire et de civilisation du Maghreb</i> (Alger)
<i>Information rapide</i> (Alger)	<i>Revue d'information de l'organisme saharien</i> (Alger/Paris)
<i>Jeunesse-Union</i> (Alger)	<i>Revue de Presse</i> (Alger)
<i>Journal officiel de la République algérienne</i> (Alger)	

## II — Publiés hors d'Algérie

## Périodiques ayant cessé de paraître

<i>Action (L')</i> (Tunis)	<i>Djazairi (Al)</i> (Paris)
<i>Cahiers de « Faits et Idées »</i> (Rabat)	<i>Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer</i> (Paris)
<i>Cahiers nord-africains</i> (Paris)	<i>France Outre-Mer</i> (Paris)
<i>Cahiers du Sud (Les)</i> (Marseille/Paris)	<i>Istiqlal (Al)</i> (Rabat)
<i>Confluent</i> (Paris)	<i>Terres d'Afrique</i> (Rabat)

## Périodiques en cours de parution

- Afrique et l'Asie (L')* (Paris)  
*Algérien en Europe (L')* (Paris)  
*Afrique-Informations* (Paris)  
*Annuaire de l'Afrique du Nord*  
 (Paris)  
*Année sociologique (L')* (Paris)  
*Bulletin France-Algérie* (Paris)  
*Bulletin d'information du service*  
*interconsulaire*  
*Bulletin de psychologie* (Paris)  
*Cahiers du Centre scientifique et*  
*technique du Bâtiment* (Alger)  
*Cahiers français* (Paris)  
*Cahiers d'Outre-Mer* (Paris)  
*Cahiers de Tunisie (Les)* (Tunis)  
*Civilisations* (Bruxelles)  
*Comptes rendus des séances de*  
*l'Institut d'anthropologie* (Paris)  
*Croissance des jeunes nations*  
 (Paris)  
*Croix (La)* (Paris)  
*Démocratie nouvelle* (Paris)  
*Dialogues* (Paris)  
*Documents « Hommes et migra-*  
*tions », faisant suite à Docu-*  
*ments nord-africains* (Paris)  
*Document social (Le)* (Paris)  
*Ecrits de Paris* (Paris)  
*Europe-France-Outremer* (Paris)  
*Faïza* (Tunis)  
*Familles dans le monde* (Paris)  
*Femme dans la vie sociale (La)*  
 (Paris)  
*Fikr (Al)* (Tunis)  
*Foyers* (Paris)  
*Hespéris* (Rabat)  
*Homme (L')* (Paris)  
*Ibla* (Tunis)
- Informations UNESCO* (Paris)  
*Jeune Afrique* (Paris)  
*Maghreb* (Paris)  
*Marchés tropicaux et méditer-*  
*ranéens* (Paris)  
*Monde (Le)* (Paris)  
*Monde diplomatique (Le)* (Paris)  
*Nouvel Observateur (Le)* (Paris)  
*Orient (L')* (Beyrouth)  
*Perspectives* (groupe d'études et  
 d'action socialiste tunisien) (Paris)  
*Population* (Paris)  
*Recueil Sirey* (Paris)  
*Recueils de la Société Jean Bodin*  
 (Bruxelles)  
*Revue internationale de droit*  
*comparé* (Paris)  
*Revue internationale des sciences*  
*sociales* (Paris)  
*Revue juridique et politique d'Outre*  
*Mer* (Paris)  
*Revue de Paris (La)* (Paris)  
*Revue de psychologie des peuples*  
 (Paris)  
*Revue tunisienne de sciences*  
*sociales* (Tunis)  
*Rythmes du Monde* (Paris)  
*Souffles* (Rabat)  
*Synthèses* (Paris)  
*Témoignage chrétien* (Paris)  
*Temps modernes (Les)* (Paris)  
*Terre entière* (Paris)  
*Travaux et Jours* (Beyrouth)  
*Vers la vie* (Paris)  
*Vie africaine (La)* (Paris)  
*Vie urbaine (La)* (Paris)  
*Yacout* (Casablanca)

## INDEX DES AUTEURS

(Les chiffres renvoient aux pages)

ABBAS CHEIKH,	1272	BITAT Z.,	1299
ABBAS F.,	1252	BITTARI Z.,	1280
ABDEL GAWAD M.,	1258	BITTERLIN L.,	1260
ABOULHASSAN,	1252, 1274, 1295	BLANC A.,	1297
ABOUL QASIM TEDJINI,	1257	BOGART LÉO,	1270
ACHILLE L.,	1268	BORRMANS M.,	1254
AIMEL G.,	1256	BOUAMARI M.,	1280
AIT ALI B.,	1276	BOUBAKEUR H.,	1254, 1262, 1271, 1299
AIT MANSOUR AMROUCHE F.,	1278	BOUDALIA N.,	1279
ALAOUI (EL),	1281	BOUDIA M.,	1280
ALBOU P.,	1269, 1270	BOULAHBAL CHEIKH,	1274
ALHILAY T.D.,	1286	BOUMÉDIENE H.,	1294
ALLEM N.,	1261, 1279	BOURBOUNE M.,	1279
AMROUCHE M.L.,	1278	BOURDIEU P.,	1268, 1295
ANIBA M.,	1257	BOUSQUET G-H.,	1250, 1251, 1252, 1269, 1271, 1283, 1285, 1286
ANISSA,	1272, 1276, 1281	BOUZAHER H.,	1280
ARIN J.,	1276	BOUZID A.,	1288
ARNALDEZ R.	1257	BRAHIMI H.,	1300
ARNAUD J.,	1278	BUGÉJA M.,	1279
ARTHUR H.,	1272	CANAC. A.,	1252, 1253
ATTILIO G.,	1256	CANAVAGGIA J.,	1257
AZEGGAGH A.,	1279	CARRET J.,	1256
AZEMMI A.,	1263	CATRICE P.,	1278
BABA AMEUR,	1288	CHARBONNEAU Gal.,	1299
BADIE M.,	1280, 1292	CHARLES R.,	1250, 1253
BALFET H.,	1277	CHARNAY J-P.,	1251, 1269
BASTIDE R.,	1269	CHAULET A.,	1287
BEAUVOIR S. de,	1261	CHELHOD J.,	1258
BECHIR M.,	1299	CHELLI M.,	1272, 1275, 1283
BEDJAQUI M.,	1255	CHÉNÉ M-R.,	1266
BELKHODJA A.,	1288	CHENTOUF Mme,	1289, 1292, 1294, 1296, 1301
BELKHODJA J.,	1288	CHERID A.,	1300
BELKHODJA Dt.,	1289	CHEVALIER J.,	1266
BELMIHOUB M.,	1299	CHEVALIER L.,	1284
BENABED H.,	1257, 1298	CHIRAZI (ECH),	1250
BEN ABDALLAH,	1257	COLOMER A.,	1252
BEN BELLA A.,	1260, 1293	COLONNA F.,	1259
BENCHEIKH J.,	1300	CORDAY J.,	1266
BENCHEIKH J-E.,	1260, 1300	CORNATON M.,	1268
BENDIMERED A.,	1297	CONESA G.,	1274
BENMILLOUD Kh.,	1288	CUISINIER J.,	1253
BENSAI M.H.,	1257	CUOQ J.,	1233
BENNABI M.,	1257, 1271, 1287, 1298	DARBEL A.,	1295
BENYOUSSEF A.,	1285	DÉBÈCHE D.,	1257, 1278, 1297 1298
BERCHER L.,	1250		
BERQUE J.,	1247, 1251, 1258, 1266, 1269		

- |                       |                        |                            |                  |
|-----------------------|------------------------|----------------------------|------------------|
| DEBZI L.,             | 1247, 1258, 1288       | HADDAD M.,                 | 1279, 1302       |
| DÉJEUX J.,            | 1269, 1272, 1278, 1280 | HADJ SAÏD Ch.,             | 1266, 1299       |
| DELBAUFFE P.,         | 1266                   | HAEDO de,                  | 1273             |
| DERMENGHEM E.,        | 1273                   | HAMIDULLAH M.,             | 1269             |
| DESANTI D.,           | 1298                   | HELD J.F.,                 | 1269             |
| DESCLOITRES Cl.,      | 1266, 1268             | HÉLIE D.,                  | 1259             |
| DESCLOITRES R.,       | 1247, 1258, 1266, 1268 | HELLER M.,                 | 1279             |
| DESPINS J.,           | 1265                   | HENEIN G.,                 | 1259             |
| DESPORTES E.,         | 1252                   | HENNABLIA Z.,              | 1300             |
| DEVULDER M.,          | 1277                   | HESSENE-DAOUDJI Z.,        | 1297             |
| DIAYE A.N.,           | 1252                   | HOURLIA,                   | 1252             |
| DIB M.,               | 1279                   | IBNOU AL FOURAT,           | 1257             |
| DJAFFAR Z.M.,         | 1252                   | IHADDAZEN Z.               | 1300             |
| DJEBAR A.,            | 1261, 1278, 1279       | JAHLER H.,                 | 1251, 1276       |
| DJEDDA Z.,            | 1288, 1296             | JULIEN Ch-A.,              | 1259             |
| DRIF Z.,              | 1292                   | JAMMES R.,                 | 1264             |
| DUCLOS L.J.,          | 1270                   | KATEB Y.,                  | 1280             |
| DURAND A.,            | 1280                   | KAVADIAS G.B.,             | 1266             |
| ETCHERELLI Cl.,       | 1280                   | KEHL C.,                   | 1270             |
| ESTIVALS G.,          | 1279                   | KETAIFA,                   | 1299             |
| FABRE J.P.,           | 1261                   | KHALDI Dt.,                | 1260             |
| FALAKI R.,            | 1279                   | KHEDIDJA,                  | 1292             |
| FANON F.,             | 1260                   | KHELIL IBN ISHAQ,          | 1250, 1269       |
| FARIDA,               | 1276                   | KHEMISTI,                  | 1254             |
| FAUQUE A.,            | 1263                   | KHATIBI A.,                | 1278             |
| FAUQUE L.P.,          | 1253, 1264, 1298       | KORIBAA N.,                | 1257, 1299       |
| FAVRE L.,             | 1279                   | KRÉA H.,                   | 1280             |
| FERAOUN M.,           | 1279                   | KRIKÈCHE,                  | 1272             |
| FERVEL J.,            | 1287                   | LAHOUARI B.,               | 1256             |
| FÉVRIER P.A.,         | 1259                   | LAINÉ G.,                  | 1298             |
| FONKENELL J.,         | 1267                   | LAKHDAR,                   | 1262, 1271, 1275 |
| FONLUPT-ESPARABER M., | 1287                   | LAKHDAR-HAMINA M.,         | 1280, 1292       |
| FONTAINE C.,          | 1298                   | LALIAM N.,                 | 1290, 1294       |
| FRANCOS A.,           | 1272                   | LALLEM A.,                 | 1280             |
| GAUDISSARD E.,        | 1276                   | LANFRY J.,                 | 1276             |
| GAUDRY M.,            | 1273, 1276             | LAPANNE-JOINVILLE J.,      | 1251             |
| GENDARME R.,          | 1284                   | LATHUILLÈRE M.,            | 1266             |
| GENEVOIS H.,          | 1276, 1277             | LAUNAY M.,                 | 1295             |
| GHANI Mme,            | 1294                   | LEFEBVRE G.,               | 1277             |
| GHAZALI Imam,         | 1285                   | LEGRIS M.,                 | 1300             |
| GOICHON A.,           | 1276                   | LENTIN J.P.,               | 1261             |
| GORRIER Ed.,          | 1270                   | LEPOIL M.,                 | 1273             |
| GREKI A.,             | 1279                   | LESTAPIS S. de,            | 1285             |
| GUIHO P.,             | 1270                   | LEVI-STRAUSS Cl.,          | 1258             |
| GUENDOUZ N.,          | 1279                   | LEYDIER M.F.,              | 1267             |
| GUERROUDJ A.,         | 1288                   | LINANT DE BELLEFONDS Y.,   | 1250             |
| GUERROUDJ J.,         | 1288                   | LOUIS DE VINCENNES (Sœur), | 1276             |
| HABLAL N.,            | 1294                   | MADANI A.,                 | 1285             |
| HACÈNE L.,            | 1259                   | MAHFOUF A.,                | 1285             |

MAIRE A.,	1265	ROLLAND (Pasteur),	1252
MAKARIUS L. et R.,	1258	ROTH A.,	1278
MAMMERI M.,	1279	ROUSSIER J.P.,	1251, 1252, 1253
MANDOUZE A.,	1291	SAADIA,	1263, 1271, 1275
MARCHAND H.,	1257, 1270, 1273	SAIGOT,	1266
MARIE M.,	1267	SAMAAN J.,	1298
MASRY (EL) Y.	1256	SANI Ch.,	1262
MAUCORPS Ph.,	1269	SANSON H.,	1267
MAURIN Ch.,	1295	SAVARY J.P.,	1277
MEDJOUBI S.,	1296	SAYAD A.,	1268
MEMMI A.,	1269, 1278	SCELLES J.,	1274
MERABIA S.,	1296	SCHAEFER R.,	1256, 1263, 1284
MERCIER P.,	1266	SEBIA,	1280
MESTIRI A.,	1255	SECRETARIAT SOCIAL D'ALGER,	1262, 1263, 1264, 1274, 1281, 1284, 1286.
M'HAMSADJI K.,	1280	SEFTA A.,	1254, 1262, 1271, 1277, 1286,
MICHAUX P.,	1286		1299
MICHEL A.,	1270	SEIBEL Cl.,	1295
MILLOT L.,	1250, 1272	SELLAMI Z.,	1261
MIQUEL A.,	1258	SEKLANI M.,	1285
MOLL G.,	1298	SIXDENIER D.,	1256
MONOD M.O.,	1272	SMAIN,	1252
MONTEIL V.,	1260	SNOUSSI (ES),	1255
MORANSON A.,	1284	SOUSTELLE J.,	1274
NACIRI M.M.,	1286	STAMBOUL J.,	1267
NASSER M.,	1300	STRICH DR.,	1273
O'LAHSEN M.,	1279, 1292	SUTTER J.M.,	1264
OUALI Kh.,	1262	TALBI M.,	1285
ORIANO S.,	1280	TALEB A.,	1288
OULD MOHAND DR.,	1276	TAOS M. (AMROUCHE),	1278
OUNISSI Z.,	1272	TARTARY J.,	1267
OUZEGANE A.,	1292, 1300	TASSADIT M.,	1299
PARIENTE P.,	1254	TIAR M.,	1257
PASQUIER B.,	1266	TIDAFI N.,	1261
PÉLICIER Y.,	1264	TIDJANI H.,	1257
PESLE O.,	1256	TILLION G.,	1259, 1260, 1276, 1294
PÉPIN P.,	1265, 1267, 1286	TONNEAU E.L.,	1253
PLANHOL X. de,	1267	VASSE D.,	1298
PLAULT M.,	1276	VAUCHER-ZENANIRI N.,	1298
PONTECORVO G.,	1292	VAUTIER R.,	1275
PORTIER L.,	1273	VERNIER P.,	1297
PRADERVAND P.,	1288	VIOLA S.,	1275
QAYRAWANI (AL) A.Z.,	1269	WEHR D.,	1288
QUDIRI (AL),	1250	WEILER H.,	1270
RAHAL F.,	1279	YAHIA,	1278
RAHMANI H.S.,	1252	YAMINA,	1276
RAY J.,	1263	YCHOU I.,	1279
REVERDY J.C.,	1266, 1268	YOUNES S.,	1258
RHAIS E.,	1279	ZERARI Z.,	1275, 1276, 1279, 1294
RICHARD M.,	1274	ZERDOUMI N.,	1295, 1299
RIVET J.P.,	1295	ZERRUCX K.,	1257

## TABLE DES MATIERES

## I — ETUDES SOCIO-JURIDIQUES ET RELIGIEUSES

	Pages
1° La famille et le droit .....	1250
A) Droit musulman .....	1250
a) Ouvrages de <i>fiqh</i> .....	1250
b) J-P. Charnay, <i>La vie musulmane en Algérie</i> .....	1251
c) Etudes spéciales .....	1251
B) Les réformes et l'ordonnance du 4 février 1959 .....	1253
a) Les réformes successives .....	1253
b) Des commentaires .....	1253
c) Des conséquences .....	1253
d) Des réactions de musulmans .....	1254
C) Depuis l'accession de l'Algérie à l'indépendance .....	1254
a) La Constitution algérienne du 10 septembre 1963 .....	1254
b) Quelques points de la législation algérienne .....	1254
c) Articles divers de journaux .....	1255
2° La femme et l'Islam .....	1256
A) Auteurs européens .....	1256
B) Auteurs algériens .....	1257

 II — ETUDES PSYCHO-SOCIOLOGIQUES  
 ET ETHNOGRAPHIQUES

1° Sociologie et famille .....	1258
A) Structures familiales et société féminine .....	1258
a) Etudes sur l'endogamie (G. Tillion, <i>Le harem et les cousins</i> ) .....	1258
b) Le monde féminin (ouvrages de F. M'rabet et du Secrétariat social) .....	1260
B) Evolution de la famille .....	1262
a) Les mutations .....	1262
b) La vie conjugale .....	1263
c) L'action familiale .....	1264

C)	Habitat et famille .....	1265
a)	Villes et bindonvilles ; urbanisation .....	1265
b)	Problèmes du logement .....	1266
c)	Habitat et comportement des familles .....	1267
D)	Ménages mixtes .....	1268
a)	Le ménage interracial .....	1268
b)	Le ménage islamo-chrétien .....	1269
c)	Les ménages mixtes algéro-européens .....	1269
d)	Témoignages .....	1271
E)	Prostitution .....	1273
a)	Dans les campagnes .....	1273
b)	Dans les villes .....	1273
2°	Ethnographie et famille .....	1275
A)	Ouvrages généraux .....	1275
B)	Vie familiale .....	1276
C)	Education .....	1276
D)	Travaux et jours .....	1277
3°	Lectures sociologiques d'œuvres littéraires .....	1277
A)	Etudes générales .....	1277
B)	Œuvres .....	1278
a)	Bibliographies .....	1278
b)	Anthologies .....	1278
c)	Ouvrages .....	1278
C)	Œuvres cinématographiques .....	1280
4°	Psychologie sociale .....	1280
A)	Témoignages sur le mariage et l'émancipation féminine ..	1280
a)	Z. Bittari, <i>O mes sœurs musulmanes, pleurez</i> .....	1280
b)	Courrier des lecteurs (et témoignages) .....	1281
c)	Interviews et propos .....	1282
B)	Innovations .....	1283
C)	Défense de l'honneur et de la morale .....	1283
5°	Démographie et planification familiale .....	1284
A)	Démographie .....	1284

B) Protection maternelle et infantile .....	1285
a) Islam et régulation des naissances .....	1285
b) Surpeuplement et régulation des naissances .....	1286
c) Allocations familiales et surpeuplement .....	1287
d) Pour une protection maternelle et infantile .....	1287

### III — ETUDES SOCIO-POLITIQUES

1° La femme algérienne et la guerre de libération .....	1291
A) Textes officiels et presse de combat .....	1291
B) Témoignages et interviews .....	1292
C) Presse actuelle .....	1292
D) Œuvres cinématographiques .....	1292
2° La femme algérienne depuis l'accession à l'indépendance de l'Algérie .....	1293
A) La femme et la politique .....	1293
a) Le statut de 1947 et les partis nationalistes .....	1293
b) Programme et Charte .....	1293
c) Discours présidentiels .....	1293
d) Sur le rôle de la femme dans la cité .....	1294
B) Le travail féminin .....	1295
a) Etudes générales ou partielles .....	1295
b) Articles de presse .....	1295
c) Reportages .....	1296
C) Le mouvement féministe .....	1296
a) Les jeunes filles .....	1297
b) Promotion de la femme .....	1297
D) L'Union nationale des femmes algériennes (U.N.F.A.) ....	1301
Liste des périodiques cités .....	1303
Index des auteurs .....	1306